

MONTREJEAU



HAUTE-GARONNE 31210

3240 HABITANTS

DÉCEMBRE 88




N° 6

INFORMATIONS



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Les aides du Conseil Régional	4
Les permanences à la mairie	5
Etat-Civil	6
Extraits des délibérations du Conseil Municipal	7 à 23
Chronique sur l'histoire de Montréal	24 à 26
Le Cloître des Augustins	27
Le Budget Primitif de 1988	28 - 29
Evolution du produit des 4 Taxes depuis 1976	30
L'Action Sociale	31 - 32
Foyer-Résidence du Mont-Royal	33
Activités de loisirs : Inauguration du Golf	34 - 35
L'Animation touristique et les festivités	36 à 41
L'Enseignement	42
L'Activité commerciale	43
Le marché hebdomadaire : un lien de communication	44 - 45
L'Environnement : Concours des maisons fleuries	46
Protection de l'Environnement	47
L'Entretien des artères communales (Pool routier)	48
Travaux et réalisations : (logement Rapatriés, Immeuble Cousse, place Larade, avenue de Tarbes)	49 à 51
Logement social et conservation de l'habitat ancien	52





Montréjeaulaises, Montréjeaulais, chers amis,

Il y avait beaucoup à faire à Montréjeau lorsqu'en 1983 vous nous avez accordé votre confiance, et notre ambition était grande... Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de dire que nous avons mené à bien une grande partie de nos projets et que les autres sont en bonne voie, grâce à l'action efficace d'une équipe municipale dont la solidarité ne s'est jamais démentie.

Je me réjouis tout particulièrement d'avoir pu, malgré les difficultés, réaliser la "Résidence du Mont-Royal", dont les Montréjeaulais peuvent être fiers et qui était une de nos priorités.

Nous venons de mettre en route les trois grands projets qui marqueront les six années à venir :

1° L'aménagement de l'Hôtel De Lassus et surtout la mise en place dans ce lieu de prestige d'activités susceptibles de dynamiser l'économie locale :

– Création d'une salle polyvalente, d'une salle d'expositions et d'ateliers divers.

– Mise en place d'une structure d'accueil pour congressistes.

– Candidature de Montréjeau pour accueillir un centre régional de formation de techniciens du tourisme, sous l'égide du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

2° La construction du pont sur le C.D. 34, déjà inscrit au budget de la commune. Comme nous l'avons fait pour la Résidence du Mont-Royal, pour échapper aux lenteurs administratives, la commune sera maîtresse d'ouvrage et c'est le bureau d'Etudes Techniques et Industrielles S.E.T.I. et qui est en charge du projet.

3° La réalisation d'une salle de fêtes qui manque cruellement à Montréjeau et pour laquelle un avant-projet a été établi.

Cette salle des fêtes trouverait sa place sous le boulevard, donnant par conséquent sur la chaîne des Pyrénées et le plan d'eau, sans nuire à l'environnement puisque l'édifice serait à la hauteur du boulevard existant et permettrait de retrouver l'ancien belvédère avec table d'orientation.

Cette réalisation doterait notre ville d'une salle de fêtes haut de gamme qui compléterait heureusement la mise en valeur de la cité et le développement de son caractère touristique.

Je dois préciser que si la commune a beaucoup investi ces dernières années, elle a été fortement aidée par le Conseil Régional dont je suis un élu. Ainsi, pour la seule année 1988, les subventions diverses de la Région Midi-Pyrénées à nos investissements ou manifestations se sont élevées à 2.087.000,00 f. Si j'ai eu à cœur de défendre les intérêts de Montréjeau, j'ai avec le même souci soutenu tous les projets du Comminges dont je suis le représentant.

A la veille de l'année 1989, je me fais l'interprète de tout l'équipe municipale pour vous renouveler l'assurance de notre dévouement et vous présenter nos meilleurs vœux.

Jean JORDA
MAIRE de MONTREJEAU
Conseiller Régional Midi-Pyrénées

LES AIDES DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Usine VIP	90 000.00 f.
Nouvelle voie sur le Pécoup	180 000.00 f.
Lotissement artisanal (Travaux)	78 439.00 f.
(Acquisition)	12 000.00 f.
Office du Tourisme	53 000.00 f.
Practice de Golf	248 000.00 f.
Immeuble Cousse	60 000.00 f.
Solarisation piscine	104 400.00 f.
Usine DELAPORTE	198 271.00 f.
10 Pavillons Landefrède	111 000.00 f.
Foyer logements personnes âgées	220 000.00 f.
Etudes Bastide (1° tranche)	42 900.00 f.
Travaux Place de la Mairie Bastide	400 000.00 f.
Donjon du Séminaire	65 092.00 f.
Travaux de voirie (Av. de Mazères)	82 000.00 f.
Installation W.C. Hôtel du Parc	4 200.00 f.
Aménagement local Cheveux d'Argent	12 700.00 f.

1 962 002.00 f.

ASSOCIATIONS :

Notre Dame du Comminges Orangérie	50 000.00 f.
Festival Folklorique	50 000.00 f.
Congrès National de Folklore	5 000.00 f.
Rallye Equestre à Montréjeau	20 000.00 f.

2 087 000.00 f.

Claude ANDRIEU

**Boucherie - Charcuterie
Triperie - Volailles - Viandes du Pays
Charcuterie et Plats Cuisinés "Maison"**

MONTREJEAU

60, rue Nationale
Tél. 61.95.81.59

LOURES-BAROUSSE

Rue Nationale
Tél. 62.99.26.12

TOUT POUR LE BATIMENT
PAPIERS PEINTS

PRIX DE GROS
VITRERIE

DROGUERIE des ARCEAUX

M. POUJOL

PRODUITS CHIMIQUES et D'ENTRETIEN

Dépositaire des PEINTURES VALENTINE

21, place Valentin Abeille

4, rue Pelleport

et place Lafayette

31210 MONTREJEAU Tél. 61.95.84.41

PERMANENCES ASSURÉES TOUS LES MOIS

1 ^{er} LUNDI	de 10 h. à 12 h.	l'Association des Veuves
1 ^{er} et 3 ^{ème} LUNDIS	de 9 h. à 10 h.	C.P.A.M. de Saint-Gaudens
2 ^{ème} et 4 ^{ème} LUNDIS	de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.	M.S.A.
2 ^{ème} et 4 ^{ème} LUNDIS	de 14 h. à 16 h.	Mutuelle du Rempart
Tous les LUNDIS	de 9 h. à 12 h.	l'A.R.I.M.
2 ^{ème} MARDI	à 9 h.	l'A.N.P.E.
2 ^{ème} et 4 ^{ème} MERCREDIS	de 9 h. à 11 h 30	C.I.C.A.S.
4 ^{ème} MERCREDI	de 9 h. à 12 h.	Mutilés du travail et Invalides civils
Tous les MERCREDIS	de 9 h. à 11 h.	C.R.A.M.
3 ^{ème} LUNDI	de 10 h. à 12 h.	Aide à domicile en milieu rural

Dans les locaux du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 6, place Lafayette.

Le MAIRE et les ADJOINTS

sont à la disposition des administrés de 10 h. à 12 h.

M. JORDA	le Lundi et le Samedi sur rendez-vous	
M. BONNEFOI	le Mardi	Urbanisme, P.O.S, Commission de Sécurité
M. CHANFREAU	le Mercredi	Enseignement, Agriculture Affaires culturelles
M. IZQUIERDO	le Jeudi	Finances, Eclairage Public Informations, Commission administrative
M. MAILLOT	le Vendredi	Service des Eaux, Marché, Police Municipale, Cimetière
M. COVA	le Samedi	Environnement, Tourisme, Artisanat Personnel technique, Communal

Dégustez
les meilleurs fromages

MIDIPRIX

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BAUTE-BONNEMAISON

39 - 41, rue Nationale
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.81.65

Tout entretien



Centre pneu
toutes marques

Dépannages toutes distances 24 h./24

Station elf Montréjeau

Ets FERTIN

5 et 21, avenue de Saint-Gaudens
31210 MONTREJEAU Tél. 61.95.81.89

ÉTAT CIVIL 1988

NAISSANCES

ABASSIE Benjamin, 20 Octobre
BELLOUR Nabil, 23 Février
BRUNET Sophie, 13 Mars
CASTET Barbara, 14 Novembre
COLLA Marc, 22 Avril
COTTEVERTE Jessica, 21 Septembre
ECHEVARNE Cédric, 13 Mai
HERNANDO Carine, 12 Avril
MANENT-MANENT Marion, 3 Septembre
MESSE Deborah, 13 Juin

MORENO Florian, 14 Janvier
ORTET Audrey, 27 Mars
OUEILLE Amandine, 31 Mai
PENE Pauline, 30 Juin
PEREZ Anthony, 18 Février
POUJOL Audrey, 12 Mai
POUSSON Floriane, 6 mars
PUISSEGUR Astrid, 7 Novembre
WIEDLING Elise, 14 Juillet
STEFANI Marion, 1^{er} Décembre

MARIAGES

BELLOUR Mohammed-Salah
EL-HAJJAJI Saâdia, 23 Janvier
CHINCHOLE Michel
ENCAUSSE Sylvette, 23 Janvier
HERNANDO Xavier
CARRILLO Marie Carmen, 11 Juin
BARBEAU Jean-Yves
CHABIRON Edwige, 18 Juin
PUJOL Jacques
BUSCAIL Brigitte, 18 Juin
BAROUSSE Didier
SEMIROT Annick, 24 Juin

HERNANDO Eric
MARTIN Chantal, 16 Juillet
CASTRO Vincent
LAVARDEZ Carlélite, 22 Août
LECOMTE Hervé
CLARAC Muriel, 3 Septembre
ROURE André
ABELLA Françoise, 9 Septembre
ADOUE Alain
MEUNIER Camille, 8 Octobre

DECES

TEYSSANDIER Marie, Veuve LARRUE, 4 Janvier
TOLEDO Marie-Madeleine, épouse COMA, 21 Janvier
PEYRIS Jeanne, Veuve CARMOUZE, 19 Janvier
SCHERRER Emile, 25 Janvier
ALBARES Jeanne, Veuve BATAILLE, 3 Février
CASTET Ernest, 24 Février
COARASA Joseph, 23 Février
SAUX Juliette, épouse BALDISSIN, 15 Mars
BRUN Louis, 14 Mars
CAZASSUS André, 13 Mars
BIZE Guillemette, Veuve ORLIAC, 20 Mars
BARES Fernand, 22 Mars
DERBEZ Léoncie, 2 Avril
POMIAN Marie-Louise, épouse ARMENGEAU, 10 Avril
LAGARDE Gérard, 12 Avril
CARRIE Paule, épouse SAVE, 20 Avril
CAMPS Maximin, 3 Mai
SERVAT Paul, 16 Mai
DE LASSUS Pierre, 4 Mai
CAUHAPE Elisa, Veuve SAURINE, 19 Mai
VALES Hermant, 9 Juin
BALMOISSIERE-CHARTROUX Ernest, 27 Juin

SAER François, 29 Juin
GASSIOT Elisa, Veuve LAPORTE, 7 Juillet
SOULAS Henri, 30 Juin
FAVRE Ami, 12 Juillet
TOLOS-BALLINZA François, 31 Juillet
LAFOSSE Léon, 14 Août
ANTOINE Elisabeth, Veuve GRACIA, 10 Août
CUI Angel, 29 Août
OLLE Victorien Ambroise, 17 Septembre
SERRANO Joséphine, épouse PUEYO, 21 Septembre
ROGE Marcelle, Veuve BARONNE, 16 Octobre
FAGE Louise, épouse BAQUE, 26 Octobre
BOIXO Léonie, 26 Octobre
BELHADJ Zohra, Veuve KIHAL, 1^{er} Novembre
HELLEBOID Andréa, Veuve LETURGIE, 28 Novembre
VERDIER Sophie Marie, 21 Novembre
GUILHEM Fernand, 29 Novembre
CAUCECILLE Guy, 20 Décembre
GASSIES Jean, 25 Décembre

EXTRAITS des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 FEVRIER 1988

DEMANDES FORMULEES PAR LE GERANT DE L'USINE SELEC

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil :

Monsieur FOUCHÉ et Monsieur LACOSTE, de la S.E.L.E.C. sont désireux de racheter le bâtiment industriel dont ils sont actuellement locataires. Le prix de cette cession, si l'Assemblée Municipale est favorable au principe, pourrait être de 850.000 Francs, sous réserve de l'avis des Domaines.

Le gérant demande également l'exonération de la taxe professionnelle car sa Société a repris un établissement en difficulté (liquidation de la Société LEC).

Monsieur JORDA indique également que le gérant de Société souhaiterait déduire du prix de vente un certain nombre de mensualités de location déjà acquittées par eux-mêmes.

Le Conseil :

- est favorable à la vente du bâtiment occupé par la SELEC sur une base de 850.000 Francs, à condition que le règlement ne soit pas différé,
- se prononce également favorablement sur l'exonération de la taxe professionnelle pour la société SELEC.

SIGNATURE DU CONTRAT AVEC MONSIEUR FOZZA GERANT DE L'USINE "V.I.P."

Monsieur BONNEFOI, Maire Adjoint expose :

Diverses entrevues se sont déroulées en Mairie en décembre et janvier concernant la signature du contrat de location vente entre la Commune et Monsieur FOZZA.

Monsieur FOZZA connaît d'importantes difficultés financières et opterait pour un contrat de location simple. Un projet de contrat en ce sens a été rédigé par Monsieur CLEMENT, Conseil Juridique, et remis à Monsieur FOZZA. Monsieur CLEMENT a envoyé au nom de la Mairie une lettre à Monsieur FOZZA le mettant en demeure de signer cette convention avant le 12 février 1988, et j'ai appelé aujourd'hui même Monsieur FOZZA qui m'a précisé que le contrat avait été signé et serait reçu mardi en Mairie.

Il paraît souhaitable d'accorder un dernier délai à Monsieur FOZZA et si celui-ci n'envoie pas avant le 29 février le contrat revêtu de sa signature et accompagné du chèque correspondant, le Maire prononcera, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, son expulsion.

Le Conseil,

-DECIDE de donner un dernier délai à Monsieur FOZZA et donne tout pouvoir au Maire pour faire réaliser l'expulsion de la Société "V.I.P." si le contrat ne parvient pas en Mairie, revêtu de la signature de Monsieur FOZZA avant le 29 février, accompagné de chèque correspondant.

REALISATION DE DIVERS TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire donne le détail du programme de travaux pouvant être inscrit au Budget Primitif 1988.

- travaux d'étanchéité aux Abattoirs municipaux,
- travaux de remise en état des caves et des magasins du rez-de-chaussée de l'immeuble COUSSE et travaux d'aménagement de l'environnement de cet immeuble, dont la transformation en studios, en accord avec l'office H.L.M. est une réussite au centre ville,
- travaux d'isolation phonique à l'école maternelle du Courraou - le premier devis ne portant pas sur l'ensemble du bâtiment, un complément au devis est demandé à l'architecte.
- travaux de remise en état des chenaux du bâtiment.

REPRISE DE L'ANCIENNE USINE DELAPORTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux propositions pour la reprise de l'ancienne usine DELAPORTE.

Il s'agit, d'une entreprise, dénommée ABSOL, spécialiste du chauffage solaire et de pompes à chaleur et d'une société constituée d'anciens ouvriers dénommée Menuiserie Funéraire Midi-Pyrénées, envisageant la reprise des Ets DELAPORTE.

Monsieur COVA, adjoint, explique aux conseillers que ces deux entreprises envisageaient d'occuper une moitié de l'usine environ, mais étaient intéressées pour des raisons techniques par la même partie du bâtiment.

Après des efforts consentis par la Société Menuiserie Funéraire Midi-Pyrénées, il semblerait qu'un accord soit intervenu et ces deux sociétés pourraient s'installer à condition que certains travaux soient accomplis par la ville de Montréjeau pour scinder le bâtiment en deux parties.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Locale rachèterait le matériel pour un montant de 150.000 Francs et propose un loyer de 3.500 Francs. Le loyer devra être révisé à la baisse si l'entreprise ne doit plus occuper les 2/3 du bâtiment mais seulement la moitié.

Monsieur JORDA précise au Conseil que l'entreprise ABSOL voudrait prendre le bâtiment dès le 1^{er} mars 1988 et qu'un contrat de location devra être rédigé par Monsieur CLEMENT, Conseil Juridique.

Le Conseil :

– DECIDE d'un montant de location de 6.000 Francs par mois pour l'ensemble de l'usine. Chaque locataire paiera au prorata de la surface occupée.

– DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les contrats ou protocoles d'accord nécessaires à cette location.

– Monsieur JORDA propose dans le cadre de l'aide à l'industrie pour les repreneurs d'entreprises, l'intervention d'un technicien du Conseil Régional.

AUGMENTATION DES TARIFS DU PLAN D'EAU ET DU GOLF :

Monsieur MAILLOT présente les propositions de tarifs concernant l'exploitation des différents services du plan d'eau et du golf pour l'année 1988.

Ces propositions sont approuvées par le Conseil.

AFFERMAGE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE MONTREJEAU A LA LYONNAISE DES EAUX :

Monsieur le Maire expose :

Dans sa séance du 18 décembre 1987, le problème de l'affermage du service de distribution d'eau potable et d'assainissement de la ville de Montréjeau a été débattu et notre Conseil Municipal a décidé d'affermager ce service.

La Lyonnaise des eaux a été désignée par notre commune comme "fermier" à partir du 1^{er} janvier 1988 et un contrat devra être signé entre notre collectivité et cette Société pour officialiser cette procédure d'affermage.

Le Conseil après en avoir délibéré,

– DECIDE d'affermager l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable et d'assainissement de la ville de Montréjeau à la "Lyonnaise des Eaux".

– DONNE tout pouvoir au Maire pour signer le contrat prévoyant l'affermage de ce service dès le 1^{er} janvier 1988.

REDUCTION DU PERSONNEL MUNICIPAL EN RAISON DE L'AFFERMAGE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire indique que :

Le contrat d'affermage conclu par la Compagnie "Lyonnaise des Eaux" prévoit la prise en charge de deux employés municipaux : un employé au Service Administratif et un employé du Service Technique, aux conditions suivantes :

– Propositions faites à l'agent du service administratif :

a) en qualité d'agent administratif détaché à la Lyonnaise : les appointements bruts seraient de 7.180 Francs soit un salaire net de 6.000 Francs environ au lieu de salaires s'élevant respectivement à 5.756 et 5.005 Francs servis par notre commune.

Une prime d'un mois de salaire serait versée en décembre et l'agent pourrait également bénéficier dès le mois de juin 1989 d'une prime en fonction des résultats de l'entreprise au cours de l'année précédente.

Une indemnité mensuelle de logement de 500 Francs est prévue durant un an, afin d'aider celui-ci à se loger.

b) en qualité d'agent statutaire à la Lyonnaise : les appointements et les primes seraient sensiblement identiques. Il serait considéré stagiaire un an, et titularisé ensuite si le stage s'est révélé satisfaisant. Il participerait au régime de retraite propre à la Société.

- Proposition faite à l'agent du service technique :

Un salaire brut de 5.900 Francs, sensiblement égal à celui versé par la ville, auquel viendrait s'ajouter, pour participation au service d'astreinte, une indemnité de 1.167,66 Francs par semaine de garde. Un 13^{ème} mois serait également versé au mois de décembre.

Le conseil décide :

- Après avoir pris connaissance des propositions faites à ces employés, de se référer au contrat d'affermage conclu avec la Lyonnaise des Eaux qui prend en charge 2 emplois du personnel municipal.

DISSOLUTION DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS EN VUE DE SA REORGANISATION :

Monsieur le Maire expose :

De nombreux problèmes internes et externes existent depuis plusieurs mois au sein du Corps des Sapeurs-Pompiers.

Une importante mésentente a été constatée entre les Sapeurs-Pompiers puisque des violences ont été échangées entre pompiers et qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie. Des problèmes graves sont également apparus dans les relations avec les centres voisins au niveau des interventions.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé au chef de Corps en date du 18 décembre 1987.

"Monsieur le Chef du Corps,

J'ai été informé par la rumeur publique que des incidents avaient eu lieu au centre de Secours de notre ville et que des coups avaient été échangés entre deux sous-officiers du Centre après avoir bu au bar situé dans vos locaux.

J'ai également été informé que le service des douanes à FOS avait verbalisé les occupants du véhicule municipal pour passage frauduleux d'alcool venant d'Espagne.

J'avais déjà été surpris de découvrir au cours d'une visite des ateliers du Lycée de GOURDAN, notre véhicule dans un triste état, et je n'ai jamais pu obtenir de votre part des explications sur l'accident survenu :

où était survenu l'accident ?

qui conduisait le véhicule ?

Je vous ai à plusieurs reprises rappelé que ce véhicule vous était affecté pour le service du Centre et non pour votre service personnel.

Malgré nos observations, ce véhicule est toujours remarqué devant les cafés de la ville et sert surtout vos besoins personnels.

La population de MONTREJEAU m'a souvent interrogé sur l'affectation et le fonctionnement de ce véhicule.

J'ai également reçu des doléances du Centre de Secours principal concernant votre attitude lors d'interventions communes aux deux Centres, et je vous en ai fait part.

Enfin, Monsieur le Sous-Préfet et le Colonel DONIN commandant le Centre Départemental, m'ont fait part de problèmes graves concernant les rapports avec le S.A.M.U. et me demande d'envisager la dissolution de notre Centre de Secours.

Dans un souci d'amélioration des permanences de nuit par une occupation des logements de la caserne, j'ai nommé un jeune montréalais Sapeur-Pompier stagiaire après avoir demandé à votre Conseil d'Administration de statuer sur cette demande et constaté la carence de ce Conseil; vous n'avez jamais voulu intégrer ce jeune à notre Centre.

Devant tous ces manquements, je vous demande de bien vouloir vous reprendre et dans un premier temps, de laisser le véhicule municipal au Centre de Secours et de ne l'utiliser que pour les besoins du Service, uniquement en cas d'appel pour les interventions urgentes.

En espérant un redressement de votre comportement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Corps, l'expression de mes sentiments distingués".

Monsieur le Maire indique ensuite qu'afin d'informer les membres du corps sur le projet de départementalisation, une réunion a été tenue au Centre de Secours; assistaient à cette réunion 5 membres du Centre qui ont fait part de pressions exercées à leur encontre pour qu'ils n'assistent pas à cette réunion et signent une pétition contre le Maire et les Conseillers Municipaux de la Majorité.

Monsieur le Maire tient à rappeler que depuis sa prise de fonction à la Commune, il a embauché MM. BAROUSSE, MORALES, ESCAT, CORREGÉ et M. CARRERE qui n'a pu être maintenu, soit 5 sapeurs-pompiers, et qu'il s'est penché avec intérêt et sollicitude sur tous les problèmes dont il a été informé, concernant le Centre.

Il n'est pas question de remettre en cause le dévouement et le volontariat de l'ensemble du corps, mais simplement d'envisager une réorganisation nécessaire au bon fonctionnement.

Il s'avère donc nécessaire, afin de régler ces divers conflits et avant que la situation ne s'aggrave, de demander la dissolution du Corps des Sapeurs-Pompiers à Monsieur le Préfet de la Haute-garonne en vue d'une réorganisation complète de celui-ci.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

– DECIDE par 14 voix et un refus, après avoir pris connaissance des divers problèmes créés par le fonctionnement du Corps des Sapeurs-Pompiers, de demander à Monsieur le Préfet la dissolution du Corps de MONTREJEAU, étant bien précise que cette mesure est demandée, non pour remettre en cause le dévouement et le volontariat de l'ensemble du Corps, mais pour obtenir une réorganisation nécessaire à son bon fonctionnement.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE

Monsieur JORDA rappelle que le Conseil Municipal a déjà examiné lors d'une précédente séance le dossier de subvention présenté par le comité local de la Croix Rouge pour un montant de 15.000 Francs. Il faut attendre le vote du budget 1988 mais cette demande est accueillie favorablement.

Monsieur POUJOL précise qu'il souhaite toujours que la réalisation d'un pont au-dessus du C.D. 34 soit prioritaire car cet ouvrage aurait dû être déjà réalisé.

MM. MOUREMBLES et CHEVALLIER précisent également que ce projet doit voir le jour rapidement.

Monsieur JORDA indique qu'il faut relancer à nouveau les services de l'Équipement, et que certaines orientations budgétaires peuvent déjà être envisagées pour le budget primitif 1988 :

- achat du séminaire (ancien immeuble de Lassus),
- construction du pont sur la déviation poids lourds,
- aménagement de la place de la Mairie.

Monsieur JORDA commente ensuite la liste des projets confiés à l'A.R.I.M. en 1987 et précise qu'il faudra attirer l'attention de cet organe sur les programmes non encore réalisés.

LE RETRO



Tél. 61.95.68.03

31210 MONTREJEAU

(face au Squalo)

MICHEL
VALVERDE

F.
CASALES

14, rue du Barry
31210 MONTREJEAU

6, route de Huos
31210 GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 61.95.85.05 & 61.95.86.01

Electrification
Générale
Chauffage électrique
Climatisation



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1988 ET DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le budget de fonctionnement est présenté par Monsieur MAILLOT qui le commente article par article en recettes et en dépenses. Monsieur le Maire donne les grandes lignes du budget d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif, section fonctionnement, et section investissement.

Monsieur COVA regrette l'absence de Monsieur SAUDUBRAY, lequel s'était engagé à voter le budget primitif à la suite du vote favorable du Conseil Municipal, sur la demande d'aide qu'il avait présentée en faveur du Comptoir Pyrénéen de Bonneterie.

Le budget de fonctionnement s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 9.820.109 Francs et le prélèvement pour dépenses investissement est de 658.027 Francs. Le budget d'investissement se monte tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10.570.282 Francs.

Les taux des 4 taxes restent inchangés et se répartissent de la manière suivante :

– taxe d'habitation.....	7,35 %
– foncier bâti.....	14,59 %
– foncier non bâti.....	61,37 %
– taxe professionnelle.....	13,81 %

le montant des contributions directes s'élève à la somme de 3.700.667 Francs.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1988 DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 1988 du Service des Eaux présenté par Monsieur MAILLOT est adopté par 15 votes favorables.

Le budget de fonctionnement s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 692.667 Francs.

Le budget d'investissement s'élève à la somme de 47.824 Francs.

SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA REGION :

Monsieur JORDA informe l'Assemblée Municipale que le Conseil Régional a décidé d'attribuer une subvention de 60.000 Francs à notre ville pour l'acquisition de l'Ancien Immeuble de Monsieur COUSSE et une subvention de 110.000 Francs pour les travaux de rénovation des logements de la Cité Landefrède.

DEMANDE DE MADAME ROULLARD :

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Madame ROULLARD, propriétaire d'une maison située au carrefour de l'avenue de Saint-Gaudens et de l'avenue du Nord, qu'elle désire vendre.

Le Conseil décide de consulter l'Equipement afin de savoir qui, dans le cadre du P.O.S., doit acheter ce bâtiment pour l'amélioration et la sécurité des usagers de la nationale 117 dans ce carrefour.

REALISATION D'UN PONT SUR LE C.D. 34 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'un Pont sur le C.D. 34 date de plusieurs années et que notre ville a déjà voté une inscription budgétaire pour ces travaux.

Il est décidé de contacter la Société SOCOTRAP qui établira un devis.

SITUATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA SOCIETE DELAPORTE VIS A VIS DE LA COMMUNE. RESILIATION DU BAIL DE LOCATION, ET DU CONTRAT DE LOCATION-VENTE DU MATERIEL

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 12 février 1988 de louer le bâtiment industriel occupé par l'ancienne S.A. DELAPORTE à la société ABSOL. Il faut donc régulariser la situation juridique et financière de la commune vis à vis de M. DELAPORTE avant de conclure un bail définitif avec la société ABSOL.

Le Conseil Municipal,

– DECIDE : d'annuler tous les contrats signés entre M. DELAPORTE et la commune de MONTREJEAU en raison de la liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Saint-Gaudens en date du 27 Février 1987.

- de retenir la date précitée pour la résiliation des contrats de location de bâtiment et de location vente du matériel,
- de produire au passif de la liquidation de la Société de M. DELAPORTE les sommes afférentes aux soldes loyers 1985, loyers 1986, location vente matériel - intérêt 1986 représentant une dette de 178.140 francs,
- d'abandonner la procédure engagée contre M. DELAPORTE, puisque cette plainte n'est pas susceptible d'aboutir,
- de prendre les mesures nécessaires à la radiation du nantissement inscrit sur le matériel de l'usine.

ETABLISSEMENT D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LE LOCAL SITUÉ DANS L'ANCIEN IMMEUBLE "COUSSE"

Monsieur le Maire expose :

Les travaux complémentaires d'aménagement de l'ancien immeuble "Cousse" situé place Lafayette sont avancés et il est nécessaire de fixer le nouveau montant du loyer concernant le bureau rénové et occupé par l'agence de tourisme M. MACIAS.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : d'établir un bail commercial avec M. MACIAS pour le local dont il est occupant au rez de chaussée de l'ancien meuble COUSSE situé place Lafayette,

- de fixer le montant du loyer à 1.200 francs par mois,
- et donne tout pouvoir au Maire pour faire établir et signer les documents nécessaires.

DEMANDE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

Monsieur le Maire expose :

Notre assemblée municipale a décidé depuis plusieurs années de recruter des stagiaires dans le cadre des Travaux d'Utilité Collective.

La convention signée avec l'Etat au cours de l'année 1987 doit être renouvelée et un nouveau contrat doit être signé pour l'année 1988 nous permettant de recruter vingt autres stagiaires.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : de recruter des stagiaires pour l'année 1988,

- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- accepte de prévoir au Budget Primitif 1988 les crédits nécessaires au versement des indemnités complémentaires.

ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT ET LE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES T.I.L "TRAVAUX D'INTERET LOCAL"

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu des informations de la Préfecture sur les mesures prises par le Ministère des Affaires Sociales pour venir en aide aux personnes totalement démunies de ressources.

Notre commune pourrait demander d'adhérer à ce programme et conclure ainsi avec l'Etat et le Conseil Général une convention permettant le recrutement des chômeurs qui seraient intéressés par ces mesures.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : de conclure avec l'Etat et le Conseil Général une convention lui permettant d'accueillir des personnes dans le cadre des "Travaux d'Intérêt Local",

DONNE : tout pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents concernant ce programme de mesures sociales.

ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LE RECRUTEMENT DE STAGIAIRES DANS LE CADRE DES "P.I.L." (Programme d'Insertion Locale)

Monsieur le Maire expose :

Les services de la Préfecture ont sensibilisé depuis quelques mois les collectivités locales sur les problèmes d'insertion des chômeurs de longue durée.

Nous avons reçu une liste de chômeurs pouvant bénéficier de stages d'insertion dans les collectivités locales. Notre commune pourrait demander à la Préfecture d'adhérer à ce programme et recruter ainsi pour une durée de six mois renouvelables, dans le cadre d'un stage professionnel, certains chômeurs de longue

durée. Ces personnes seraient rénumérées par l'Etat, et la commune verserait une indemnité mensuelle de 750 francs environ à chaque stagiaire.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : de conclure une convention avec l'Etat dans le cadre des programmes d'insertion locale afin de recruter au sein de la commune plusieurs stagiaires,

- de prévoir les crédits nécessaires au versement des indemnités sur le budget primitif 1988,
- et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires.

AMENAGEMENT D'UN GARAGE EN SALLE DESTINEE AU FOYER DU 3^{ème} AGE

Monsieur le Maire expose :

Le Club des "Cheveux d'Argent" de notre ville regroupant les personnes âgées s'est beaucoup développé au cours de ces dernières années et le local où se réunissent ses membres est actuellement insuffisant.

Notre assemblée municipale a décidé d'acquérir lors de sa séance du 18 décembre 1987 l'immeuble voisin dont le propriétaire était Monsieur CARTHÉRY, pour la somme de 60 000 Francs.

Un architecte Monsieur BARRAU, a réalisé une étude relative à l'aménagement de ce bâtiment en salle pour le foyer du 3^{ème} âge. Le montant de ces travaux s'élèverait à la somme de 127.748,52 Francs (H.T.) et 151.509,74 Francs (T.T.C.).

Le Conseil Municipal,

- CONFIRME son accord pour l'inscription au B. P. 1988 en section d'investissement, de 60.000 Francs destinés à l'achat du garage de Monsieur CARTHÉRY, situé rue des Girondins.

- DECIDE : - de retenir Monsieur BARRAU comme architecte,
- de solliciter du Conseil Général et du Conseil Régional une subvention destinée au financement de l'acquisition du bâtiment et à son aménagement,

- de solliciter un emprunt auprès d'un organisme de crédit,

et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les marchés et les divers documents nécessaires à la réalisation de ce programme.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE A L'ANCIEN IMMEUBLE COUSSE

Monsieur le Maire expose :

Les travaux de rénovation de l'ancien immeuble COUSSE entrepris par l'Office des H.L.M. sont terminés et six appartements ont pu être réalisés.

Des travaux d'aménagement complémentaires doivent être effectués par la ville de MONTREJEAU afin de terminer cette opération.

Monsieur GIULIANI, architecte, a été chargé de faire établir des devis qui s'élèvent à la somme de 303.400 francs (H.T.) et 359.835 francs (T.T.C.).

Le Conseil Municipal,

DECIDE : de réaliser les travaux d'aménagement complémentaires à l'ancien immeuble COUSSE, pour la somme de 359.835 francs (T.T.C.),

- d'inscrire au Budget Primitif 1988 en section d'investissement les crédits d'un montant de 400.000 francs pour le lancement de cette opération,

- de retenir M. GIULIANI, architecte, pour assurer la maîtrise technique de ce chantier,

- de solliciter des subventions auprès du Département et de la Région, et de demander un emprunt auprès d'un organisme de crédit,

- et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les marchés négociés de travaux avec les entreprises.

CREATION D'UNE VOIE SUR LE PECOUP ACQUISITION DES PARCELLES NECESSAIRES AU PROJET

Monsieur le Maire expose :

Notre ville a décidé de créer une voie sur le ruisseau "Le Pécoup" et des acquisitions de terrains sont nécessaires pour mener à terme ce projet.

Notre commune doit faire établir par actes notariés les cessions de parcelles qui doivent être effectuées par divers propriétaires.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : d'acheter aux propriétaires concernés les surfaces de parcelles nécessaires à la création d'une voie sur le Pécoup,
– de confier la rédaction des actes notariés à Maître GOMIS, notaire à MONTREJEAU,
– et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires concernant ces acquisitions de terrains.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE REMISE EN ETAT D'UNE USINE, BATIMENT ANNEXE ET DEPEN-DANCES

Monsieur le Maire expose :

Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux importants de remise en état du bâtiment industriel situé Avenue de la Bigorre dont notre commune est propriétaire. Ces locaux ont accueilli la Société FRANCE INDUSTRIE et ensuite la Société DELAPORTE dont la liquidation judiciaire a été prononcée il y a deux ans environ.

Deux nouvelles sociétés sont prêtes à s'installer dans cette usine mais des travaux d'étanchéité et d'aménagement sont indispensables. Un programme a été chiffré par Monsieur GIULIANI, architecte, pour un montant de 369.541 francs (H.T.) auquel doivent être ajoutés 24.408,62 francs (H.T.) d'honoraires.

La totalité de l'opération s'élève donc à 499.246,24 francs (T.T.C.) et pourrait être financée à hauteur de 50% par une subvention du Conseil Régional, et par emprunt de la Caisse des Dépôts et par une subvention du Conseil Général;

Le Conseil Municipal,

DECIDE : de solliciter auprès du Conseil Régional et du Conseil Général les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux,

- de solliciter un emprunt auprès d'un organisme de crédit,
- de retenir Monsieur GIULIANI comme architecte de cette opération,
- et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les marchés nécessaires concernant ce programme.

ACQUISITION DE LA MAISON DE M. BOMPIERRE SITUEE AVENUE DE L'EGALITE

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 27 novembre 1987 d'acquérir l'immeuble de M. BOMPIERRE situé avenue de l'Egalité, en vue d'une démolition qui permettrait d'améliorer la circulation dans ce quartier.

Les Services des Domaines ont fixé la valeur vénale de cet immeuble à 12.000 francs et il est nécessaire que les crédits soient inscrits au B.P. 1988 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : d'acquérir l'immeuble de M. BOMPIERRE,

- d'inscrire les crédits nécessaires à la section d'investissement du B.P. 1988,
- et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les actes nécessaires à cette acquisition.

ACQUISITION DE LA MAISON DE M. FERRE.

Monsieur le Maire expose :

Notre collectivité a fait estimer en date du 20 juillet 1987 par les Services Domaniaux l'immeuble situé rue Pascal, appartenant à M. FERRE.

Il est souhaitable d'acquérir cette construction afin de réaliser la construction de parkings supplémentaires dans ce quartier.

Les Services des Domaines ont estimé la valeur vénale de ce bâtiment à 55.000,00 francs environ et il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à cet achat, au Budget Primitif 1988.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : d'acquérir l'immeuble dont M. FERRE est propriétaire,

- d'inscrire les crédits nécessaires à la section d'investissement du Budget Primitif 1988,
- et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE ET REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT SUR L'AVENUE DE MAZERES.

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 18 décembre 1987 de réaliser un programme de travaux sur l'esplanade de la ville, ainsi que des travaux de voirie et d'assainissement sur l'Avenue de Mazères.

Le programme d'aménagement de l'esplanade s'élève à la somme de 345.837,60 francs T.T.C., les travaux de voirie et d'assainissement pour l'Avenue de Mazères, sont chiffrés à 635.328,34 francs T.T.C.

Il est nécessaire de confier aux services de l'Equipement la réalisation de ces deux projets, ainsi que la maîtrise technique de ces opérations.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : de confier aux services de l'Equipement la conception du programme d'aménagement de l'esplanade ainsi que des travaux de voirie et d'assainissement de l'Avenue de Mazères,

- de confier aux services de l'Equipement le suivi technique de ces travaux,
- et DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme ces divers projets.

CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'aménagement de l'Office de Tourisme sont actuellement terminés et il est nécessaire de demander à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne la création de cet Office dans notre ville.

En effet, notre commune connaît un essor important au niveau du tourisme et l'intégration dans une "Unité de Séjour Touristique" va également contribuer au développement de toutes les activités liées au tourisme.

La création d'un tel organisme s'avère donc nécessaire afin de promouvoir, de par sa structure, le tourisme dans de meilleures conditions.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de demander à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne la création d'un Office de Tourisme dans la commune,

- et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en place de cet organisme.



**Coiffure
Elle'm**
Liliane VALVERDE
Soins des cheveux - Phytothérapie
14, rue du Barry **31210 MONTREJEAU**
Tél. 61.95.80.76

PAPETERIE TABAC LIBRAIRIE

**MAISON
DE LA PRESSE**
ARTICLES CADEAUX
LOTO NATIONAL

21, rue Pelleport 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.83.42

INSTALLATION DE LA SOCIETE ABSOL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale qu'une partie de l'ancienne usine DELAPORTE a été louée à la Société ABSOL pour un montant de 3.500 francs. Monsieur BONNEFOI lit le contrat de bail conclu entre la commune et la Société ABSOL. Monsieur DE CAVEL, gérant de la Société ABSOL prévoit à terme la création de huit emplois.

INSTALLATION DE LA SOCIETE CREEE PAR M. MAYANS POUR LA FABRICATION DE CERCUEILS

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par M. MAYANS, qui souhaite louer partiellement l'ancienne usine DELAPORTE et racheter le matériel dont la ville est propriétaire.

Monsieur JORDA relit également le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 1988 dans lequel il était fait mention de la lettre de Monsieur MAYANS et de son offre de rachat de matériel pour un montant de 150.000 francs.

Monsieur BONNEFOI pense que si le matériel est vendu sur la base de 150.000 francs, celui-ci doit être payé immédiatement.

Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre à Monsieur MAYANS le matériel de l'ancienne usine DELAPORTE, dès l'occupation de l'usine.

Monsieur JORDA informe l'assemblée municipale que la Région subventionne à 50% le projet d'aménagement de ce bâtiment industriel.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

Monsieur le Maire expose :

Notre assemblée municipale a décidé, dans sa séance du 1^{er} avril 1988, d'inscrire au Budget Primitif 1988 les crédits nécessaires à l'aménagement et à la remise en état du bâtiment industriel situé avenue de la Bigorre à MONTREJEAU.

Les travaux de réfection de toiture et d'aménagement sont nécessaires puisque deux entreprises ont décidé de s'installer dans l'immeuble dont la ville est déjà propriétaire. Ces deux sociétés veulent lancer un programme de fabrication afin de pouvoir commercialiser rapidement leurs produits.

La totalité de l'opération s'élève à la somme de 499.246,24 francs (H.T.) et le financement pourrait être fixé de la manière suivante :

– Aide de la Région	198 270,00 f.	
– Prêt sans intérêt du Conseil Général	118 962,00 f.	
– Prêt de la Caisse des Dépôts	182 015,00 f.	(durée du prêt : 15 ans, taux : 9,90%)
	499 247,00 f.	

Le Conseil décide d'approuver :

- le principe de la réalisation de l'opération,
- accepte les devis proposés et le coût de l'opération d'un montant de 499.247 francs (T.T.C.),
- approuve le plan de financement précité,
- décide de prélever au Budget en Recettes et Dépenses, les sommes nécessaires,
- et donne délégation à Monsieur le Maire pour toutes les démarches qui en découlent.

REPRISE DE L'ANCIENNE USINE V.I.P.

Monsieur JORDA informe l'assemblée que deux sociétés sont intéressées par la reprise de la Société "V.I.P". Une Société de PAMIERS et la deuxième Société est de BAYONNE.

Monsieur BONNEFOI : le Tribunal de Commerce a jugé que les propositions des sociétés étaient insuffisantes et chacune d'entre elles doit émettre de nouvelles propositions.

AFFAIRE SELEC

Monsieur JORDA : J'avais précisé, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, que d'après les renseignements qui m'avaient été communiqués, la Société SELEC ne payait pas régulièrement le loyer du bâtiment situé rue des Amants à MONTREJEAU.

En fait, la totalité des sommes impayées à la ville s'élève à 100 000 francs environ.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Monsieur RAMON représentant de la Société S.E.R.P. qui paraissait intéressé par la reprise de la Société SELEC, d'autre part, Monsieur JORDA a précisé à l'Assemblée Municipale qu'il a également reçu, à la Région, les délégués de la Sociétés SCIENTEX.

Les propositions de la Société SCIENTEX paraissaient plus favorables. Cette entreprise souhaite racheter à la ville le bâtiment au prix négocié sur la base de 1.000.000 francs.

Le Tribunal de Commerce a écarté l'offre de la Société SCIENTEX et a retenu l'offre de Monsieur RAMON. Celui-ci a donc été autorisé à reprendre l'activité commerciale de la SELEC.

Monsieur BONNEFOI lit l'ordonnance du Tribunal de Commerce confiant la poursuite de l'activité commerciale à la Société S.E.R.P.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents de mettre tout en œuvre pour éviter l'installation définitive de la société S.E.R.P. dans les lieux.

CONVENTION AVEC LE "C.R.P."

Monsieur JORDA informe le Conseil Municipal que la ville connaît toujours des problèmes pour régler certains litiges occasionnés par la liquidation judiciaire des sociétés ou le non paiement de loyers, et il faut toujours choisir un avocat pour résoudre ces litiges.

Il serait intéressant de confier une mission d'assistance juridique au "C.R.P." qui suivrait les dossiers épineux et pourrait ainsi intervenir en temps utile dans certaines affaires.

Le Conseil décide de surseoir à la signature du contrat liant la Ville au "C.R.P." pour une mission d'assistance économique.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION CREMATISTE

Monsieur JORDA, indique au Conseil qu'une réunion organisée par une association crématiste s'est tenue à Montréjeau.

Cette association invite les communes à créer des structures d'accueil pour les Morts incinérés.

Ces structures sont les suivantes :

– jardins du souvenir : simples parcelles de terre réservées au cimetière municipal pour la dispersion des cendres,

– Colombarium : Edifice compartimenté permettant aux familles de déposer les urnes contenant les cendres de leurs défunts incinérés.

Le Conseil Municipal décide de surseoir provisoirement à la réalisation de ces "structures d'accueil".

OPERATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES POUR REFECTION DES FAÇADES DES MAISONS SITUÉES DANS LE CENTRE VILLE. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU PERIMETRE ET DE REACTUALISATION DES PRIX

La Place Valentin Abeille est un site classé par le Service Départemental d'Architecture et la Commune s'est engagée depuis les années 1980 dans les travaux d'aménagement et d'embellissement des ESPACES PUBLICS.

Afin de compléter ce programme, la Municipalité a décidé le 18 juillet 1984 d'accorder des subventions aux propriétaires de la Place Valentin Abeille qui restaureraient les façades de leur bâtiment.

Une enveloppe de 100.000 francs a été réservée par la Municipalité, elle est, au 31 décembre 1987 consommée à 63,17%.

Sur proposition de l'A.R.I.M. et parce que la Commune, nouvellement inscrite dans le programme "BAS-TIDES ET VILLAGES DE CARACTERE" de la REGION, réfléchit sur l'incitation nécessaire en matière d'Urbanisme, aménagement de la voirie et des espaces publics et afin de susciter l'intérêt de nos habitants du centre ville à participer à cet effort d'embellissement, il est proposé au Conseil Municipal :

– de porter à 30% hors taxes la subvention pour les travaux de réfection de façade, sans liste exhaustive de travaux, ni prix de référence, mais avec un plafond de subvention par immeuble de 10.000 francs.

– de poursuivre l'action dans le périmètre de la Place Valentin Abeille et de l'étendre aux sites retenus dans l'opération Bastide. Ces derniers dossiers seront étudiés, cas par cas, par la Municipalité.

Ces modifications ont un caractère transitoire et sont destinées à ne pas bloquer d'éventuels dossiers. L'enveloppe financière utilisable correspond au 36,83% de l'enveloppe initiale.

Le périmètre ainsi que la mise en place d'une réserve financière nouvelle seront revus dès la définition du Programme Commune "BASTIDE".

Le Conseil Municipal approuve le projet et donne tous pouvoirs au Maire pour sa mise en place.

ACHAT DU SEMINAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les Services des Domaines sont venus estimer l'ancien Séminaire qui peut être acheté par la Ville de MONTREJEAU au prix de 1.500.000 francs; l'Archevêché a donné son accord sur ce montant.

REALISATION DE L'AUTOROUTE MARTRES-TOLOSANE/CAPVERN

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu à la Sous-Préfecture sur la réalisation d'un tronçon d'autoroute Martres-Tolosane/Capvern et il est probable que les Sociétés autoroutières seront chargées des travaux.

Il a été discuté des accès et notamment de celui de Montréjeau.

M. le Conseiller Général POUSSON et moi-même, en plein accord, avons défendu l'implantation de l'échangeur à l'Est de Montréjeau, mettant en évidence la liaison avec l'Espagne et le raccordement avec la Nationale 125.

ORAGES DE MAI ET JUIN 1988 – DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE SINISTREE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les orages qui se sont abattus sur la commune en Mai et Juin ont fortement endommagé la voirie communale : éboulements, ravinements, déformation de chaussée, colmatage des fossés, etc...

Les travaux nécessaires pour la remise en état de la voirie sont très importants, et la dépense afférente incompatible avec les ressources de la commune.

Le Maire demande que la commune soit classée en zone sinistrée, et envisage de demander une subvention exceptionnelle du Conseil Général pour financer les réparations des voies endommagées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le classement de la Commune en zone sinistrée,
- de demander au Conseil Général une subvention exceptionnelle pour financer les réparations de la voirie endommagée,
- de faire dresser le devis des réparations dans le cadre d'un programme intercommunal du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau.

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 1^{er} avril 1988, d'inscrire en section d'Investissement du Budget Primitif 1988 la somme de 200.000 francs, nécessaire à un programme de rénovation de divers bâtiments communaux.

Nous sommes actuellement en possession de devis concernant les programmes suivants :

- Ecole Primaire du Courraou, pose de volets roulants : 34.682,14 francs (H.T.),
- Ecole maternelle du Courraou, aménagement de la salle d'accueil et de jeux (travaux d'acoustique, d'électricité et remplacement de menuiserie métallique : 103.965,19 francs (T.T.C.),
- Réfection sanitaire : 58.354,16 francs (T.T.C.) et pose de carrelage dans les W.C. publics.

L'ensemble de ces programmes s'élève donc à la somme de 197.001,49 francs (T.T.C.), et il est nécessaire de solliciter des subventions auprès du Département et de la Région afin d'alléger la charge communale.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : de prélever les crédits nécessaires au Budget Primitif 1988 afin de mener à terme les programmes des travaux précités,

- de solliciter une subvention auprès du Département et de la Région,
- de solliciter un emprunt auprès d'un organisme de crédit,
- et DONNE tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS DANS LA CITE LANDEFREDE

Notre Assemblée Municipale avait sollicité l'aide financière du Département pour réaliser le programme de réhabilitation de 10 logements à la Cité Landefrède.

L'Assemblée Départementale nous informe qu'un prêt de 310.800 francs nous a été attribué le 27 juin 1988 pour cette opération.

Notre collectivité doit confirmer son accord et accepter de rembourser au Département ce prêt sans intérêt sur une période de 10 ans.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE : le prêt sans intérêt d'un montant de 310.800 francs consenti par le Conseil Général à la Ville de MONTREJEAU pour la réhabilitation de 10 logements de la Cité Landefrède,

DECIDE de financer la part restant à la charge de la commune par un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, des subventions Palulos et de la Région,

-DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à l'obtention de ce prêt.

ACHAT DE LA MAISON DE M^{me} ROULLARD SITUÉE RUE DES TROUBADOURS

Monsieur le Maire expose :

Madame ROULLARD, propriétaire d'une maison située au carrefour formé par la rue des Troubadours et les avenues de Saint-Gaudens et du Nord, est décidée à vendre celle-ci à la ville de MONTREJEAU.

Les Services des Domaines ont estimé cet immeuble, en date du 21 novembre 1985 pour un montant de 110.000 francs, mais celui-ci s'est dégradé depuis de manière très importante, et Madame ROULLARD accepterait de le vendre au prix de 30.000 francs.

Cette acquisition permettrait d'aménager ultérieurement le carrefour comportant l'artère principale qui mène au centre ville.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : d'acquérir l'immeuble appartenant à Madame ROULLARD pour la somme de 30.000 francs,

- de prélever les crédits nécessaires à la section d'investissement du Budget Primitif 1988, et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les actes nécessaires à cette acquisition.

ACQUISITION DE LA MAISON DE M. et M^{me} CASTRO SITUÉE 11, RUE DES ARTS A MONTREJEAU

Monsieur le Maire expose :

La ville de MONTREJEAU a fait estimer par les services des Domaines le 30 avril 1985 la maison de M. CASTRO Manuel cadastrée section C n° 266 à MONTREJEAU. Le montant de cette estimation s'élevait à la somme de 20.000 francs, environ. Il est nécessaire de réaliser cette acquisition qui permettrait à la ville de démolir cette construction vétuste, afin d'embellir le quartier.

M. et M^{me} CASTRO ont accepté de vendre leur immeuble pour un prix de 25.000 francs et il est nécessaire que l'accord de notre assemblée municipale lui soit notifié.

Le Conseil Municipal,

DECIDE : d'acheter à M. et M^{me} CASTRO Manuel leur maison située 11, rue des Arts à MONTREJEAU pour le prix de 25.000 francs,

- de prélever les crédits nécessaires à la section d'investissement du budget primitif prévisionnel 1988, et DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les actes nécessaires à cette transaction.

APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Exposé de Monsieur le Maire,

Au mois de mars 1988, Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées a invité la Commune à participer à une politique régionale d'aménagement des espaces publics des Bastides et Villages de caractère.

Cette politique vise la protection et la mise en valeur des formes urbaines spécifiques de Midi-Pyrénées et la revitalisation de ses petits centres anciens, en encourageant notamment un programme communal d'aménagement de qualité des espaces publics.

Par délibération d'avril 1988, la commune a demandé à l'A.R.I.M. Midi-Pyrénées d'élaborer : le programme général d'intervention, le programme particulier de la première opération, et de réunir l'ensemble des documents permettant à la commune de solliciter la Région et le Département. La mission de l'A.R.I.M., pour un montant de 6.000 francs hors taxes, sera intégrée dans la demande de subvention concernant les frais de programmation et d'étude de la première tranche.

A la suite de plusieurs réunions de travail, en concertation avec les divers partenaires concernés, un programme général d'aménagement des espaces publics a été défini en cohérence avec le projet de développement communal, ainsi que le programme particulier de la première opération.

Le programme général comprend, classées par ordre de priorité, les opérations suivantes :

- 1 - Place de la Mairie, rue Pelleport et Impasse de l'Eglise,
- 2 - Rue du Barry,
- 3 - Place du Mercadiou - Boulevard de Lassus.

Compte tenu de ses possibilités budgétaires, la commune pourrait envisager la réalisation :

- d'une première tranche concernant l'opération n° 1 en 1988 d'un coût prévisionnel de 1.541.800 francs,
- d'une deuxième tranche concernant l'opération n° 2 en 1989,
- d'une troisième tranche concernant l'opération n° 3 en 1990,
- d'une quatrième tranche concernant l'opération n° 4 en 1991.

Le coût prévisionnel (T.T.C.) des tranches comprend :

- l'estimation prévisionnelle de toutes les dépenses nécessaires pour mener à bien la réalisation,
- le forfait de rémunération de la mission du maître d'œuvre.

En vue de la réalisation de la première tranche de ce programme, Monsieur le Maire propose de confier à Monsieur GIULIANI une mission de maîtrise d'œuvre, dont les termes sont précisés dans le contrat type approuvé par la Région.

Cette mission comprend :

- une phase "d'études" subventionnée à 100% de la dépense hors taxes, dans les limites indiquées par la Région pour les frais de programmation et d'études et qui constitue la tranche ferme du contrat, pour un montant de 36.900 francs (H.T.),
- une phase de "lancement de contrôle des travaux", subventionnée comme les travaux, au taux de 40% de la dépense H.T., pour 43.160 francs (H.T.).

Cette phase de "lancement et contrôle des travaux", conditionnée par l'accord des subventions pour les travaux, constitue la tranche conditionnelle du contrat.

Le Conseil Municipal, considérant tout l'intérêt de cette politique régionale,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute convention nécessaire à la réalisation de l'objet de la présente délibération.

MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE PISTE DE PATINS A ROULETTES. DEMANDE DE CONCOURS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de rechercher un concours extérieur pour mener à bien les études et la direction des travaux relevant du projet de création d'une piste de patin à roulettes.

Il précise que la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Garonne est en mesure d'assurer la mission de Concepteur-Maîtrise d'œuvre et de s'engager sur un prix d'objectif de 110.214,00 francs (H.T.).

Le Conseil sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Garonne pour assurer les études et la direction des travaux relevant de l'opération en cause, dans le cadre d'une mission dont les caractéristiques complètes seront définies dans un document annexe.

MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ASSAINISSEMENT ET AMENAGEMENT DE CHAUSSEE SUR L'AVENUE DE MAZERES - DEMANDE DE CONCOURS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de rechercher un concours extérieur pour mener à bien les études et la direction de travaux relevant de l'opération d'assainissement et aménagement de chaussée sur l'avenue de Mazères.

Il précise que la Direction Départementale de l'Equipement de la Haute-Garonne est en mesure d'assurer la mission de Concepteur-Maîtrise d'Œuvre et de s'engager sur un prix d'objectif de 535.690 francs (H.T.), soit de 625.328 francs (T.T.C.).

Le Conseil sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de la Haute-Garonne pour assurer les études et la direction des travaux relevant de l'opération en cause, dans le cadre d'une mission dont les caractéristiques complètes seront définies dans un document annexe.

Ets GARROS sa

Concessionnaire
RENAULT AGRICULTURE
31800 SAINT-GAUDENS
Tél. 61.89.42.42



J. MAILLIERE

**MONTREJEAU
OPTIQUE**

LENTILLES CORNEENNES

Agréé Sécurité Sociale et Mutuelles pour tous les départements

12, Rue du Barry - 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.66.32

SUPERMARCHÉ

TIMY

''Distribution Directe''

FRUITS et LEGUMES - VIANDES
CENTRE VILLE MONTREJEAU

*Entreprise Générale
du Bâtiment*

J. JORDA

MONTREJEAU

GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 61.95.81.74

– Le Compte administratif 1987 de la commune est présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le compte administratif est voté et adopté à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, le budget supplémentaire 1988 est présenté en section de fonctionnement pour un montant de 1.177.478 francs, et celui de la section d'investissement qui s'élève à 12.458.022 francs. Ces budgets sont votés à l'unanimité.

CONTRAT AVEC LA SOCIETE SERP

Le Conseil décide de continuer jusqu'à l'échéance du bail le contrat conclu avec la société SELEC, le Tribunal de Commerce de SAINT-GAUDENS ayant imposé la Société SERP malgré l'avis défavorable du Syndic et du Conseil Municipal. Rappelons que les Laboratoires SCIENTEX, plus crédibles avaient offert d'acquiescer les bâtiments pour un montant de 1.000.000 francs avec une meilleure garantie d'emploi pour les salariés en place. La décision du Tribunal de Commerce apparaissant donc aberrante et sujette à caution.

REPRISE DE LA SOCIETE VIP

Monsieur JORDA informe l'assemblée municipale que la Société Générale Européenne de Location doit racheter l'usine VIP à la ville, et relancerait l'activité du verre. Le représentant de la Société est venu en Mairie et a expliqué aux membres de la commission municipale qu'une extension des bâtiments existants lui étaient indispensables.

Un protocole d'accord a été établi avec cette société - la commune s'engage à effectuer les travaux d'extension pour lesquels elle obtiendra une subvention du Conseil Régional. La société s'engage à acquiescer ce bâtiment dans les conditions suivantes :

- 600 000 francs au démarrage des travaux d'extension de l'usine,
- 600 000 francs dès réception du programme des travaux.

L'assemblée municipale est informée que cette société dans le cadre de son extension achètera la parcelle mitoyenne d'une contenance d'environ 1 600 m² au prix de 40 francs le mètre carré.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A LA CITE LANDEFREDE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que divers travaux complémentaires sont nécessaires pour l'aménagement des logements de la cité Landefrède. Il s'agit notamment de travaux d'électricité pour chauffage et de carrelage. Le Conseil donne SON ACCORD. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 140.000 francs a été obtenue après diverses interventions auprès du service des Rapatriés. Il remercie l'association locale pour l'aide apportée lors de ces démarches.

CREATION D'UN PONT SUR LE C.D. 34

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la lettre envoyée par l'Equipement relative au projet d'aménagement d'un pont sur le C.D. 34. Monsieur le Maire commente les termes de cette lettre et précise que dans le cas d'un ouvrage de franchissement, la maîtrise d'ouvrage serait assurée par la commune avec une participation financière éventuelle du Département et de la Région. La commune devrait en outre désigner un maître d'œuvre pour les études et le suivi des travaux. La participation de l'Etat est à exclure.

CREATION D'UN SYNDICAT A VOCATION UNIQUE - (NISTOS CAP NESTE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet de station de ski de fond à Nistos est en cours d'étude, dans le cadre de l'Unité de Séjour Touristique. Monsieur JORDA fait part d'une demande de la Présidente de l'U.S.T. sollicitant l'adhésion et la participation financière de la Commune au S.I.V.U. Nistos Cap de Neste qui s'occuperait des investissements nécessaires à ce programme de travaux. Devant l'intérêt que représente ce projet pour notre ville et ses environs, le Conseil Municipal décide d'adhérer au Syndicat Nistos Cap Neste et désigne 5 délégués titulaires et un suppléant pour représenter la ville dans ce syndicat.

BUDGET DU SERVICE DES EAUX - ETABLISSEMENT D'UNE SURTAXE POUR LES USAGERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessaire couverture financière des travaux d'investissement. Monsieur IZQUIERDO indique que la ville a la possibilité d'instaurer une surtaxe aux usagers du service de l'eau et de l'assainissement mais que l'application de celle-ci ne devra pas conduire à un prix de l'eau supérieur à celui pratiqué par le Syndicat des Eaux de la Barousse en 1988.

ACHAT DE LA PROPRIETE GABAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GABAS souhaite toujours vendre les terrains cadastrés section D1 au lieu-dit "Coumarottes et Coustalets" et que ceux-ci ont été estimés entre 165.000 et 185.000 francs par les Services des Domaines. Le Conseil Municipal est favorable à l'achat de ces terrains.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'U.S.M.

Monsieur JORDA informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande du Club de Rugby sollicitant l'aide financière de la ville en raison du déficit important de leur association, et de factures restant impayées à ce jour. Leurs besoins financiers s'élèvent environ à la somme de 120.000 francs. La ville a la possibilité de leur accorder une subvention ou de leur garantir un emprunt auprès d'un organisme de crédit. Le Conseil Municipal, après en avoir longuement débattu, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 60.000 francs au Club de Rugby. L'effort pour assainir les finances devant aussi être partagé par les responsables du club, que la ville tient à encourager.

CORPS DE SAPEURS POMPIERS

Le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu à la Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS le 6 septembre dernier avec Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, il s'est avéré qu'une remise en ordre du Corps pourrait être obtenue par la nomination d'un officier professionnel, le plus rapidement possible. Le Conseil décide la création d'un emploi de sapeur pompier professionnel, du grade de sous lieutenant ou lieutenant, à pourvoir dès que possible, chargé de la réorganisation du Centre de Secours et donne pouvoir au Maire pour procéder au recrutement et se faire assister par le Service Départemental d'Incendie s'il le juge nécessaire.

Le Maire rappelle au Conseil que les sapeurs pompiers font partie du personnel communal avec un statut qui leur est propre et qu'ils n'ont d'autre lien avec la commune que l'engagement quinquenal qui marque leur intention de servir comme volontaires dans le corps de sapeurs pompiers, le contrat étant assimilable à un contrat d'engagement militaire, il y a nécessité d'un acte écrit et approbation de l'autorité compétente.

QUESTIONS DIVERSES :

Chauffage solaire

Monsieur JORDA informe le Conseil que le programme d'installation du chauffage solaire à la piscine municipale déjà réalisé a bénéficié d'une subvention du Conseil Régional grâce à son intervention d'un montant de 104.400 francs.

Ouvert du Lundi
au Samedi 9 h - 12 h 30 14 h 30 - 19 h 30

SUPERMARCHÉS SQUALE

*Taillés comme
le Sud-Ouest*

Tél. 61.95.62.52
Avenue de Saint-Gaudens 31210 MONTREJEAU

BOULANGERIE - PATISSERIE CONFISERIE - GLACES C. BARRERE

3, rue Nationale — 31210 MONTREJEAU
65300 PINAS 31210 GOURDAN-POLIGNAN

*Spécialités : Pain de campagne
Entrées chaudes, Pizzas, Quiches,
Croissants jambon, mille feuilles jambon, etc...*

CHRONIQUE SUR L'HISTOIRE DE MONTRÉJEAU

Dans le cadre de la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française, il nous a paru intéressant de vous donner de larges extraits du récit d'une bataille qui s'est déroulée dans nos murs.

(Extraits de "Revue du Comminges" - 2^{ème} trimestre 1896)



En l'an VII de la République, au moment où les armées françaises venaient d'éprouver certains revers, quelques gentilshommes, jaloux de marcher sur les traces des Charrette et des Rochejacquelein, crurent que l'occasion était favorable pour tenter un soulèvement royaliste dans le département de la Haute-Garonne. Ils s'imaginaient que de ce point l'insurrection gagnerait de proche en proche et s'étendrait dans toute la région du Midi.

L'insurrection éclata dans la nuit du 5 au 6 Août, sur plusieurs points du département à la fois. A la même heure, des prises d'armes eurent lieu dans diverses localités limitrophes du Gers et du Tarn-et-Garonne, et le mouvement général royaliste parut se dessiner d'une manière sérieuse.

Les républicains surpris par cette levée de boucliers, à laquelle ils refusaient de croire, quoique avisés d'avance, ne purent opposer des forces assez nombreuses pour refouler plusieurs milliers de paysans armés à la hâte de mousquets, de fusils de chasse, de piques et de faux. Tandis que les administrations départementales organisaient la résistance par tous les moyens en leur pouvoir, et demandaient au gouvernement de prompts secours, les royalistes culbutaient quelques détachements de gendarmerie et de volontaires, dans des rencontres partielles à Carbonne, au château de la Terrasse et à Saint-Martory.

L'insurrection à peine commencée perdait d'autant plus de terrain que le gouvernement central prenait plus activement des mesures, rassurait les pays menacés par l'annonce de renforts expédiés à marches forcées, et prescrivait la levée des citoyens valides dans toutes les communes. On apprit bientôt que deux bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie partaient de Toulouse sous le commandement de l'adjudant général Vicose.

Ne se voyant pas soutenus comme des renseignements erronés leur en avaient donné l'espoir, et ne trouvant sur leur chemin que des gens qui craignaient de se compromettre, ou qui gardaient une neutralité plutôt malveillante, les généraux royalistes estimèrent qu'il était prudent de ne pas attendre en rase campagne le choix des troupes régulières. Ils prirent le parti de se diriger immédiatement sur Montréjeau, point stratégique où l'on pourrait se fortifier, soutenir un combat, profiter du voisinage de la frontière pour ouvrir des communications avec l'Espagne qui promettait, disait-on, son assistance.

L'armée royale se mit en marche, observée de près par la colonne des généraux Commes et Vicose. Il ne devaient engager une action qu'après s'être assurés du concours du Général Barbot, en permanence à Lanomezan. Il y rassemblait toutes les troupes disponibles des Hautes-Pyrénées et du Gers, et faisait battre le rappel dans les vallées d'Aure et de Neste où s'étaient formés en 1793 les bataillons de chasseurs montagnards, réputés pour leur bravoure à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Des volontaires se présentaient tous les jours. Les royalistes seraient bientôt pris entre deux feux.

A peine arrivés, le 28 thermidor, à Saint-Gaudens, les chefs de l'insurrection dépêchèrent des éclaireurs à Montréjeau, pour avertir les administrateurs locaux que l'armée du roi avait choisi leur ville comme centre d'opérations, et qu'elle s'installerait le lendemain. En conséquence, ordre formel était donné de tout préparer en vue de cette occupation.

Les principaux membres de la municipalité se réunirent officieusement pour aviser aux moyens de conjurer les périls de cette dernière heure. Comprenant qu'il fallait éviter à tout prix les malheurs qui résulteraient d'une entrée de vive force, ils répondirent que Montréjeau attendrait les troupes royales toutes portes ouvertes.

Les généraux royalistes partirent de Saint-Gaudens le 20 thermidor (15 Août), à la nuit tombante. Ils entrèrent dans Montréjeau à onze heures du soir, avec trois mille hommes environ et sept pièces d'artillerie. Leur premier soin fut d'installer un poste à la tête du pont sur la Garonne.

Les **Brignats royaux**, suivant les termes des documents officiels, parcoururent toute la ville en chantant **Le Réveil du Peuple**, accompagné par un grand bruit de trompettes et de tambours. Ils firent même deux fois le tour des rues principales, afin de paraître plus nombreux. Les habitants, très effrayés, se tenaient cois dans leurs maisons, et tous volets fermés. La ville était plongée dans une obscurité complète.

Les généraux et leur état-major prirent possession de l'habitation de M. De Lassus-Camon. Elle se trouva subitement très encombrée d'hommes, de bagages et de chevaux.

Un grand désordre existait dans l'armée royale. Impuissants à maintenir une suffisante discipline, les chefs se contentaient de lancer des proclamations, annonçaient l'arrivée de renforts imaginaires, exaltaient par de grandes phrases le nombre et la vaillance de leurs soldats, mais ne prenaient guère de dispositions pour mettre la ville en état de défense. Cette occupation dura cinq jours que les habitants trouvèrent fort longs.

L'infanterie, divisée en compagnies, se composait en majeure partie de paysans et de cultivateurs enlevés à leurs champs. Pas le moindre vestige d'uniformes ou même de vêtements pareils, mais des vestes grossières, des sarraux de toile, des bonnets de laine, de grands chapeaux à bords rabattus. La cocarde blanche constituait l'unique signe de ralliement autour des drapeaux de même couleur. Ces soldats improvisés, poudreux et rompus de fatigue, avaient une giberne, un fusil, une bayonnette, un sac de toile pour mettre leur pain. Quelques-uns, armés simplement de piques ou de faux, étalaient à leur ceinture un sabre ou un pistolet attachés avec des cordes. Beaucoup marchaient dans des sabots; d'autres, moins bien partagés, allaient pieds nus.

Des chevaux de labour ou de charrette attelés à la diable traînaient l'artillerie qui comprenait six à sept pièces de divers calibres, avec des affûts, des caissons qu'on n'avait pas eu le temps ou le soin de peindre. Les canonnières, à part une dizaine d'anciens soldats, paraissaient fort inexpérimentés. Approvisionnements, voitures de munitions et de bagages, train des équipages, bref tous ces accompagnements d'une armée en campagne n'étaient représentés que par de lourdes charrettes, des chariots peu maniables. La cavalerie, forte d'une soixantaine d'hommes environ, était montée sur des chevaux de tout âge et de toute taille, harnachés d'une façon pittoresque et plus variée que réglementaire. Les cavaliers, presque tous jeunes, assez proprement habillés, coiffés de tricornes à galons d'or ou d'argent, chaussés de longues bottes, portaient des sabres et des pistolets. Plusieurs y avaient joint de courtes carabines. Ils avaient à l'arçon de leur selle des porte-manteaux de cuir très épais qui contenaient, outre divers effets, de grandes capes de drap bleu à double collet. Il en resta beaucoup sur place.

On avait logé dans les maisons de la ville tous les soldats qu'elles pouvaient contenir. Ceux qui n'avaient pu trouver un abri couchaient à la belle étoile sur des bottes de paille ou de foin.

Le 3 fructidor, le général Barbot, averti que les généraux Commes et Vicoise, arrivés la veille à Saint-Gaudens, allaient se porter dans la matinée à Montréjeau, quitta Lannemezan à la pointe du jour, avec onze cents hommes d'infanterie, cent deux gendarmes à pied, trente gendarmes à cheval et deux pièces de quatre. A huit heures, la colonne faisait halte sur les hauteurs de Naouatés, à deux kilomètres de la ville, et les pièces étaient mises en batterie sur la grande route de Tarbes.

Prévenus à temps par leurs éclaireurs et leurs avant-postes, les royalistes avaient pris, dans la nuit même, quelques rapides dispositions. Au soleil levant, ils se déployaient en avant de Montréjeau sur une seule ligne, flanquée aux deux ailes par leur cavalerie et appuyée de sept pièces de canon. Quand les combattants furent en présence, une vive fusillade éclata de part et d'autre sans causer de pertes, vu la distance qui séparait les tirailleurs des deux partis. L'artillerie de Rougé, mal dirigée, inquiéta fort peu les républicains dont les deux pièces, au contraire, fort habilement pointées et servies, démontrèrent deux canons et mirent quelques hommes hors de combat.

L'action durait depuis une heure, lorsqu'un cavalier, qui s'était dérobé dans les bois au nord de Montréjeau, vint annoncer à Barbot que la colonne de Vicoise gravissait la côte d'Ausson. Le moment d'agir vigoureusement était venu.

Le général fait alors cesser le feu sur toute la ligne et donne le signal de l'attaque. La gendarmerie à cheval, commandée par le capitaine Micas, s'ébranle au galop sur la route. A sa suite toute la colonne se précipite au pas de course. La cavalerie royaliste quitte ses positions, s'élance à son tour et reçoit solidement le choc.

Les deux escadrons entrent pêle-mêle dans la grande rue de Montréjeau en échangeant coups de sabre et coups de pistolet. Les insurgés, postés aux fenêtres, aux coins de carrefours, déchargent leurs fusils sur les gendarmes et les soldats de Barbot qui ripostent vivement. Tout à coup quelques cris dominent le tumulte de la mêlée. Du haut du plateau de La Salle on vient d'apercevoir le drapeau tricolore et les bayonnettes de Vicose au sommet de la côte de Capdeville. Des exclamations d'effroi retentissent de tous côtés: **Nous sommes cernés, au pont, au pont, sauve qui peut!** Paulo, Rougé, leurs officiers, qui combattent au premier rang avec ardeur, veulent ranimer la confiance. L'hésitation et bientôt le découragement gagnent les royaux. La panique devient générale. Malgré leurs efforts, les chefs eux-mêmes sont entraînés par le torrent des fuyards. Ceux-ci n'écoulant plus la voix de leurs officiers, traversent la ville en désordre, poursuivis la bayonnette dans les reins, se débloquent et courent vers les pentes qui mènent à la Garonne. Les chasseurs à cheval du 14^{ème} qui forment l'avant-garde de Vicose chargent à toute bride cette multitude éperdue et la refoulent dans le faubourg du Plan. Les soldats de Barbot, les volontaires de la Neste, qui débouchent par le chemin de Mazères au bas de Capelé, fusillent les malheureux qui se pressent pour atteindre l'étroit plancher du pont, sur lequel les cavaliers ont eu le temps de passer les premiers. Ceux des royalistes qui se jettent dans la rivière servent de cible aux républicains accourus sur les bords. D'autres, cachés dans les caves ou les greniers des maisons du Plan sous des tas de foin ou de paille, sont découverts, criblés de coups de bayonnette, ou faits prisonniers. Quelques cavaliers se fiant à la vitesse de leurs chevaux se sauvent au galop par le chemin d'Ausson. Ils tombent sous les balles des tireurs embusqués derrière les haies. Plusieurs sont arrêtés, dévalisés, noyés dans la Garonne. Des fuyitifs, assez heureux pour avoir pu gagner sains et saufs la rive opposée, cherchent un asile dans les villages voisins, mais pour y trouver les pires traitements, et s'y voir traqués comme des bêtes fauves. La déroute est indescriptible; trois ou quatre cents insurgés environ périssent misérablement.

Satisfaits de leur prompt victoire, les généraux républicains font cesser le carnage et protéger les vaincus qui rendent leurs armes. Des tentatives de pillage et de violence sont énergiquement réprimées par le Général Barthier, le chef d'escadron Lafargue, les capitaines Micas et Lamaguère, chefs intrépides dans l'action, mais après le combat remplis de modération et d'humanité. Sur la place de Montréjeau, deux cents prisonniers gardés à vue attendent avec anxiété qu'il soit décidé de leur sort.

Les débris de l'armée royale se retirèrent précipitamment par la route d'Espagne, poursuivis par le Général Barthier à la tête d'une trentaine de gendarmes et d'un escadron de chasseurs à cheval. Deux mille hommes environ se réfugièrent dans les vallées d'Aran et de Vénasque avec les principaux chefs de l'insurrection. Peu de jours après la bataille de Montréjeau, une colonne commandée par les généraux Comes et Bathier parcourut les vallées de Luchon et de Saint-Béat, fouilla les villages et les maisons. Elle ne ramena que des traînants éclopés et quelques habitants soupçonnés d'avoir favorisé la fuite des **brigants** à l'étranger.

Mise à sac de la cave au grenier pendant l'occupation royaliste, la maison de M. De Lassus-Camón subit immédiatement après la bataille l'assaut de nouveaux visiteurs trop animés par l'ivresse de la victoire. Furieux d'arriver trop tard et de ne trouver aucun objet à prendre, ils attaquèrent les registres, les archives et les mirent en pièces. Ils allaient briser les derniers meubles encore sur leurs pieds, lorsqu'un officier suivi de quelques gendarmes les expulsa violemment, assez à temps pour que les généraux républicains qui s'installaient dans ce logis pussent s'asseoir au moins sur des chaises.

BARON DE LASSUS

SOLS et MURS PYRENEENS

Ancienne maison Mourembles

Magasin de Vente
Pose par spécialistes
tous revêtements SOLS et MURS

13, place Valentin Abeille
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.79.00

Ets BICHET

QUINCAILLERIE - BRICOLAGE - BOIS DETAIL
ELECTROMENAGER - CHAUFFAGE

Qualité - Service - Prix

36, rue du Barry 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.80.49

LE CLOITRE DE MONTREJEAU

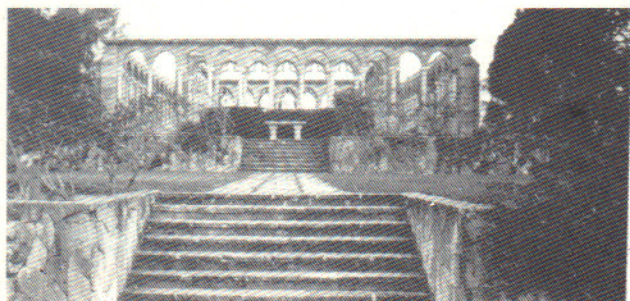
Après cinquante ans de pérégrinations des Pyrénées aux Caraïbes, le Cloître de Montréjeau est reconstruit dans une île des Bahamas. En effet, ce magnifique édifice religieux construit par les moines de Saint-Augustin, au XIV^{ème} siècle se trouve aujourd'hui sous les tropiques dans l'une des sept cent îles des Bahamas: "L'ILE DU PARADIS". Lorsque Roger d'Espagne Montespan, puissant baron du lieu au XIV^{ème} siècle fit ériger un couvent à Montréjeau, il était loin de penser que celui-ci serait démonté pierre par pierre et reconstruit dans un endroit du monde dont il ignorait encore l'existence. Il est bien difficile de préciser l'endroit exact où se situait ce cloître mais vraisemblablement sur l'emplacement actuel du Parc de Notre Dame du Comminges. Or, voici la tourmente révolutionnaire et partout en France, les communautés religieuses sont inquiétées et en 1792 les moines de Montréjeau sont expulsés. Le Cloître, lieu de sérénité va devenir... une fabrique de salpêtre, et bientôt les splendeurs passées tombent dans l'oubli.

Mais en 1924, un riche américain, le magnat de la presse William Randolph HEARST demande à acheter les pierres du cloître. A l'état d'abandon complet, les vénérables arcades toutes couvertes de feuillages et de terre. Tout juste trouve-t-il deux ou trois érudits pour lui conter l'histoire de l'ancien édifice. Ainsi commence la nouvelle histoire du cloître de Montréjeau qui va durer un demi siècle. Cinquante ans de voyages, d'abandons, de retrouvailles, de changements de propriétaires pour arriver à l'établissement définitif sur l'île du Paradis.

Donc en 1924, William HEARST achète toutes ces pierres qui furent mises en caisse soigneusement, elles partent pour Bordeaux, et sont embarquées pour la Floride où le magnat de la presse qui possède une magnifique propriété à Jacksonville avait l'intention de remonter le cloître. Mais survient la grande crise de 1930 et pour le milliardaire qui a dépensé des fortunes en Europe afin d'acheter des trésors historiques d'autres problèmes se font sentir. La grande dépression fait oublier à HEARST ses projets concernant le cloître.

Incroyable destinée de ces caisses qui vont rester plus de 25 ans sur un quai de Jacksonville.

Enfin colonnes et arcatures seront reconstituées pierre par pierre, et le cloître sera érigé à PARADISE ISLAND (BAHAMAS).



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	9 820 109 F	%	CONCERNENT :
FRAIS DE PERSONNEL	3 915 000	39,87	<ul style="list-style-type: none"> • Administratif et entretien • Technique (titulaires, auxiliaires, divers, temporaires) • Sapeurs-pompiers
Fournitures d'entretien, Services extérieurs, impôts	892 000	9,08	Bâtiments, voirie, jardin gaz, électricité, assurances
Participations Contingents	1 005 899	10,24	Centre Communal d'action sociale, service incendie, SIVOM, Synd. électricité
Intérêts de la dette	1 688 783	17,20	Remboursement annuité 1988 sur emprunts
Allocations - Subventions	527 000	5,37	T.U.C. Sociétés locales
Frais de Gestion Générale	1 132 500	11,53	Bureaux, fêtes, cérémonies, téléphone, indemnités
Affectation aux INVESTISSEMENTS	658 927	6,71	AUTOFINANCEMENT

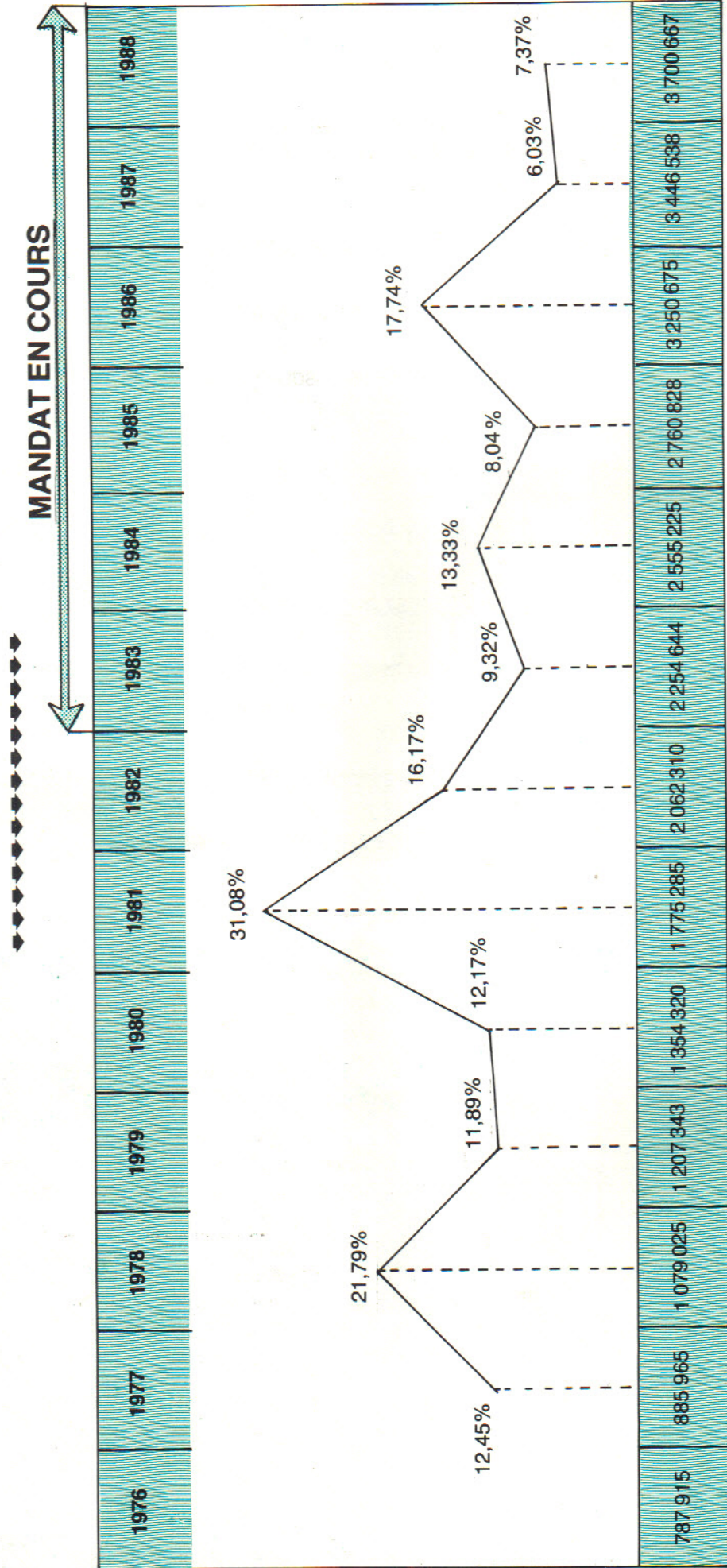
RECETTE	9 820 109 F	%	ORIGINES
RECETTES FISCALES	4 244 318	43,23	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes locales : 3 700 667 • Fonds national T.V.A. : 410 412 • Subvention fiscale : 48 739 • Permis de chasser, droits de mutation, débits de boissons, spectacles : 84 500
DOTATIONS DE L'ETAT	3 214 086	32,73	<ul style="list-style-type: none"> • Dotations de fonctionnement pour l'année 1988 : 3 024 774 • Régularisation pour l'année 1987 : 48 976 • Indemnité de logement aux institutrices : 140 336
SUBVENTIONS - RECOUVREMENTS	563 700	5,74	Service Départemental Incendie, divers
PRODUITS d'EXPLOITATION et DOMANIAUX	1 256 000	12,79	Ordures ménagères, taxes funéraires, cantine scolaire, locations d'immeubles
Autres recettes	542 005	5,51	Droits de place - Concessions

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	10 570 282 F	%
SUBVENTIONS	2 200 000	20,81
Prélèvement sur Budget de Fonctionnement	658 927	6,23
Fonds de compensations T.V.A.	302 859	2,87
EMPRUNTS	6 064 447	57,37
Autres Recettes	1 344 049	12,72

DEPENSES	10 570 282 F	%	CONCERNANT :
Remboursement, en capital, des EMPRUNTS	1 099 936	10,41	
ACQUISITIONS : Matériel et grosses réparations	2 606 306	24,66	Hôtel de Lassus : 1 500 000 Immeubles : 414 447 Terrain : 200 000 Divers : 491 859
TRAVAUX :	6 760 000	63,95	Bâtiments Const. : 200 000 Immeuble Cousse : 400 000 Centre d'accueil Plan d'eau : 1 000 000 Ancienne Usine France Industrie : 500 000 Démolitions : 250 000 Av. de Mazères : 1 100 000 Salle de Fêtes : 3 000 000 Foyer 3 ^{ème} âge : 200 000 ARIM Frais études : 110 000
Remboursement autres dettes	104 040	0,98	Fossés Mères et Remb. taxes locales

EVOLUTION DU PRODUIT ANNUEL DES QUATRE TAXES LOCALES AU COURS DES DOUZE DERNIERES ANNEES



VOTRE TAXE D'HABITATION en 1987 et 1988

TAUX APPLIQUÉS	PAR LA COMMUNE	LE DÉPARTEMENT	LA RÉGION
en 1987	7,35%	7,29%	0,751%
en 1988	7,35%	7,29%	0,886%

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis pratiquement tous les mois pour examiner les dossiers qui leur étaient présentés: aides sociales à domicile, hospitalières, allocations diverses, compensatrices, adultes handicapés, etc... Apportant également leur soutien aux demandes de personnes ayant des problèmes financiers: secours en argent ou en nature.

Comme pour les années précédentes : n'ont pas été oubliées les diverses manifestations en faveur des personnes âgées :

1) Fleurs aux mères de famille relevant du C.C.A.S. à l'occasion de la fête des mères.

2) Sorties avec deux voyages :

- l'un le 1^{er} juillet à Saint-Jean-de-Luz et l'Océan par le Pays Basque (Col d'Osquich),

- l'autre le 15 novembre en Ariège par Foix, Quillan, Les Gorges de Galamus, repas à Cucugnan, visite du Château de Quéribus puis retour par Limoux, Carcassonne, Toulouse.

Comme pour les années précédentes, le car était complet et les participants sont revenus enchantés de leur promenade.

3) Distribution de colis de Noël, ainsi que de boîtes de chocolat aux personnes âgées, isolées, malades ou dans des maisons d'hébergement.

4) Gestion et développement des aides ménagères pour les personnes isolées, malades, handicapées, pour leur permettre de rester chez elle.

Le contingent d'heures attribuées à notre Centre a été dépassé pour faire face aux besoins.

La moyenne mensuelle des heures et interventions pour les huit premiers mois de 1988 est de 770 heures.

Nous rappelons que les Aides Ménagères sont à la disposition des personnes malades, handicapées, âgées, isolées, ayant besoin d'une aide matérielle.

Les personnes dans ce cas peuvent se renseigner à la Mairie de Montréjeau.

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN 1988

DEPENSES		RECETTES	
- Alimentation	22 000,00	- Location des Immeubles	900,00
- Habillement	15 000,00	- Parts sur concessions Cimetières	10 000,00
- Rémunération du personnel	420 000,00	- Revenus des titres et rentes	100,00
- Charges Sociales	150 000,00	- Participation des Caisses et bénéficiaires	580 000,00
- Impôts fonciers	350,00	- Subvention de la Commune	10 000,00
- Repas, voyages	24 100,00	- Produit des quêtes et dons	10 000,00
- Secours en argent et en nature	30 000,00	- Dotation de l'Etat "Précarité, pauvreté"	10 000,00
- Subventions	10 000,00	- Excédent de Fonctionnement reportés	
- Documentations	1 500,00	(à fin 1987)	269 322,93
- Prélèvement pour dépenses de matériel et mobilier	18 050,00		
- Avance concernant le fonctionnement du Foyer Logements	199 322,93		
TOTAL	890 322,93	TOTAL	890 322,93

DISTINCTION

Une famille à l'honneur

Une sympathique manifestation s'est déroulée en notre Hôtel de Ville, à l'occasion de la remise de la médaille d'argent de la famille nombreuse à Madame Saïd BELLOUR, mère de six enfants. C'est en présence de la famille, des parents et amis que Monsieur JORDA, maire de Montréjeau, prononça l'allocution:

"Madame, vous avez mis au monde et élevé six enfants: trois garçons, trois filles. Certains sont là, autour de vous pour partager la joie et l'émotion de cette journée. Je vois également votre famille, vos amis, et surtout les autres mères de famille nombreuse, toutes très proches de vous, puisqu'elles ont, comme vous, connu les joies mais aussi les soucis qu'occasionne une grande famille.

"Derrière cette décoration que je vous remets aujourd'hui, se cachent combien de nuit sans sommeil, combien d'heures à soigner, à assurer diverses tâches ménagères. Mais se cache aussi combien d'amour, combien de bonheur.

"La vie n'a pas été toujours facile pour vous, Madame, obligée de quitter votre pays natal. Mais vos enfants sont ici chez eux et je me réjouis que notre cité soit un exemple de parfaite intégration.

"Je ne voudrais pas, en ce jour plus particulièrement consacrée à la maman, oublier de féliciter le papa, Monsieur Saïd BELLOUR, bien connu à Montréjeau.

"Je vous souhaite à tous deux beaucoup de bonheur; et, après tant d'enfants, beaucoup de petits-enfants".

Pour vos assurances consulter

Louis VINGES

Agent Général du **Groupe DROUOT**

**4, Rue des Pyrénées
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.84.01**

"Tarif spécial bon conducteur"

LIBRAIRIE - PAPETERIE

PHALIP

22, place Valentin-Abeille **MONTREJEAU**
Tél. 61.95.83.07

*Littérature - Livres et Papeterie Scolaires
Fournitures de bureau - Photocopies
Livres, cartes et guides régionaux et de Montagne*

CPM

*Pas de Prix Tapageurs
des Prix Réels*

MEUBLES LOO

Livraison à domicile GRATUITE

Facilité de Paiement

17, place Valentin-Abeille **Tél. 61.95.81.15**
31210 MONTREJEAU

CAFE - TABAC

du

COMMERCE

1, place de Verdun

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.81.55

La grande satisfaction de notre municipalité est sans conteste la réalisation du projet qui nous tenait particulièrement à cœur, c'est-à-dire la "RESIDENCE DU MONT-ROYAL", véritable résidence d'accueil pour retraités, seuls ou par couples.

Je vous ai déjà entretenus des lenteurs administratives plus ou moins innocentes qui ont pendant trois ans paralysé notre projet alors que le dossier était prêt. Initialement, l'opération devait être gérée par l'Office H.L.M. Lorsqu'il m'est apparu que mon dossier n'aboutirait pas encore, bien conseillé par Monsieur DELATTRE, Sous-Préfet de Saint-Gaudens à qui je tiens ici à rendre hommage, j'ai décidé que la commune de Montréjeau serait maîtresse d'ouvrage et me suis aussitôt mis en quête du financement dans les meilleures conditions de prêt.

L'avantage de cette solution, si elle nous a donné beaucoup de travail, c'est que le coût de l'opération a été sensiblement réduit comme il est normal quand on se passe d'intermédiaires, que la commune de MONTREJEAU est PROPRIETAIRE de la résidence et non locataire comme c'est le cas quand un organisme se substitue à la collectivité, et surtout que la commune va bénéficier du report de la T.V.A. qui lui sera reversée, soit une somme de 2.400.000 francs.

Dans un prochain numéro de MONTREJEAU-INFOS nous vous fournirons tous les chiffres, modes de financement et subventions diverses.

Dans l'immédiat, il me paraît plus important de donner à la population quelques précisions concernant la capacité d'accueil et le mode de fonctionnement de la résidence.

Elle comprend 55 studios, dont 10 réservés à des couples, avec coin cuisine, salle d'eau et loggia. Elle est ouverte à tous les retraités, priorité étant donnée bien sûr aux Montréjeaulais et aux habitants du canton.

Deux chambres sont réservées pour accueillir des personnes âgées de Montréjeau pendant une période limitée, par exemple pendant une absence de ceux qui en ont habituellement la garde ou la responsabilité.

Il est possible, également, d'y faire un séjour temporaire, par exemple d'y passer des mois d'hiver.

Le Service restauration est ouvert aux visiteurs des résidents mais aussi à tous les retraités de Montréjeau et des environs qui le désirent.



LES TARIFS SONT LES SUIVANTS :

Prix d'une journée pour 1 personne :	152,00 f.
Prix d'une journée pour 2 personnes :	222,50 f.
Repas visiteurs : en semaine	25,00 f.
les Dimanches et fêtes	40,00 f.

Tél. 61.89.20.50

Les personnes dont les moyens sont insuffisants peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement. Elles peuvent se renseigner à la Mairie.

Aide personnalisée au Logement: renseignement donné à titre indicatif :

Montant des ressources annuelles	Montant A.P.L. par mois environ
- de 10 000 à 20 000	1 600 francs
- de 20 000 à 30 000	1 500 francs
- de 30 000 à 40 000	1 000 francs
- de 40 000 à 50 000	840 francs

Sachez que la direction se propose d'offrir à ses résidents une ambiance chaleureuse et familiale, dans le respect de l'intimité de chacun, avec l'assurance pour tous d'une présence amicale.



En dépit d'un ciel peu clément, plus de deux cents visiteurs et membres du "GOLF DU COMMINGES" étaient là, samedi 3 décembre, pour l'inauguration des installations.

Monsieur JORDA, Maire de MONTREJEAU et représentant Monsieur CENCY, Président de la Région Midi-Pyrénées coupa le ruban symbolique et s'adressa à l'assistance.



Il remercia plus particulièrement de leur présence Monsieur B. ARQUIER, Président de la ligue Pyrénées de la Fédération Française de Golf, les Présidents des clubs voisins et amis de Lannemezan et Luchon et les Maires du Canton qui avaient répondu à son invitation.

Il salua la présence de Patrice BARQUEZ, champion de France de Golf 1988, qui avait amené avec lui deux jeunes du C.R.E.P.S. de Lespinet, et celle de Tony ALCAZAR, le professeur de golf bien connu et très apprécié qui vient de remporter le Circuit Etranger de l'A.P.G.F. (Association Professionnelle du Golf Français) à Loudun, la semaine dernière. Rappelons que Tony dispense ses cours tous les dimanches à Montréjeau.

Retraçant rapidement l'historique de ce golf, Monsieur JORDA rendit hommage à un de ses instigateurs, Monsieur René ANCELLE qui nous a quittés récemment. Il expliqua que cette réalisation entre dans le cadre de la politique municipale visant à exploiter au mieux le caractère touristique de notre cité, politique concrétisée par la création d'une Unité de Séjour Touristique avec d'autres communes du Nistos et de la Barousse. Il précisa :

"Ces travaux, primitivement estimés à 852.000,00 francs ont en réalité coûté 770.000,00 francs sur lesquels 240.000,00 francs ont été réalisés par les services municipaux.

Ont été obtenues deux subventions : 117.000,00 francs du F.E.D.E.R. et 248.000,00 francs du Conseil Régional de Midi-Pyrénées".

La dépense de la commune est donc réduite à 165.000,00 francs, ce qui est une somme tout à fait modeste, surtout si on considère que ce golf est générateur de deux emplois en grande partie financés par le club lui-même qui, non seulement ne bénéficie d'aucune subvention, mais au contraire reverse plus de 120.000,00 francs par an à la ville.





CREDIT LYONNAIS

*Le Pouvoir
de dire OUI*



38, rue du Barry 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.70.60



Vos imprimés véhiculent
votre image de marque.
Ils complètent l'impact de
votre publicité.

TECHNIQUES MODERNES
de CRÉATION et d'IMPRESSION

Imprimerie FABRO

MONTREJEAU Tel. 61.95.83.32

Affiches, dépliants, couleuvres, faire-part,
programmes, périodiques, en-tête lettre,
enveloppes, timbres caoutchouc, etc...

"Je tenais tout particulièrement à donner ces précisions bien éloignées des estimations fantaisistes et malvaillantes qui ont pu circuler çà et là".

Il félicita le Maire-Adjoint, Monsieur COVA, responsable de l'environnement qui a supervisé les travaux et l'équipe municipale des services techniques qui s'est investie d'une manière exemplaire et n'a pas ménagé sa peine.

Il rappela que devant le succès de cette réalisation, il se propose d'agrandir ce golf pour en faire un 9 trous, pour lequel sera poursuivie, en accord avec les dirigeants du club, la politique de bas prix actuellement pratiquée, qui fait du golf de Montréjeau l'un des moins chers de France et met par conséquent la pratique de ce sport à la portée de Tous.

Le Président Monsieur TIGNOL apporta quelques précisions: depuis sa création, le Golf du Comminges a enregistré plus de 200 inscriptions, a reçu la visite de 1600 visiteurs autres que membres du club et plus d'UN DEMI MILLION de balles ont été jouées sur le practice!...

Il rappela que le club assure la formation des jeunes dans le cadre des contrats bleus, grâce à une généreuse dotation en matériel de la Fédération.

Monsieur ARQUIER, Président de ligue félicita la municipalité et le Président Monsieur TIGNOL d'avoir su prendre le bon train et les assura de son soutien.

Les jeunes champions donnèrent alors une démonstration de leur talent, malgré la pluie, avec un flegme tout britannique, et on ne peut que regretter de ne pas avoir eu le plaisir de les suivre pour un parcours complet, mais, sous les parapluies, cela aurait manqué de charme.

La journée "Portes Ouvertes" prévue mais contrariée par le mauvais temps est remise à plus tard et sera annoncée par voie de presse, dès que les conditions météorologiques le permettront.

L'apéritif qui suivit fut un moment d'agréable convivialité, ainsi que le repas amical servi à la résidence du Mont-Royal et fort bien préparé par le cuisinier, qui est aussi membre de l'équipe de basket de Montréjeau, tennisman et même golfeur à ses heures.

DU NOUVEAU au 41, avenue de Saint-Gaudens - 31210 MONTREJEAU

ets
**Birabent
Bonnefoi**

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

TOUT POUR BRICOLER

MOULURES
BOIS DECOUPE

MENUISERIE
ISOLATION

CARRELAGE
SANITAIRE

OUTILLAGE
PEINTURE

CHEMINÉES PHILIPPE

CHOIX - PRIX - QUALITÉ... et les CONSEILS DU PROFESSIONNEL

LE LIBRE SERVICE DU BATIMENT ET DU BRICOLAGE

Une visite s'impose

Tél. 61.95.81.66

Auberge Gasconne

Hôtel - Bar - Restaurant

GRANDE HALLE

31210 MONTREJEAU

Ouvert de 8 h à 24 h

61.95.80.32

DECORATION PUBLICITAIRE

LETTRES - ENSEIGNES - DECORATION
SERIGRAPHIE - SIGNALISATION

Décorpub

vous propose : lettres découpées, enseignes lumineuses,
auto-collants, cartes plastiques, panneaux publicitaires,
signalisation, décoration véhicules

Avenue du Maréchal Joffre
31800 SAINT-GAUDENS

Tél. 61.95.27.32

ANIMATIONS

XIX^{ème} FESTIVAL FOLKLORIQUE INTERNATIONAL



LE TRIOMPHE de la COULEUR et de la JOIE

Pour la vingt-neuvième fois, cinq cents jeunes représentant onze nations et provinces françaises, sont venus participer au vingt-neuvième festival folklorique international à MONTREJEAU.

Dans le chatoiement de leurs costumes, dans la diversité de leurs danses, de leurs instruments et de leurs chants, ils sont venus nous faire partager l'enthousiasme de leur jeunesse et tout au long de ces quatre journées hautes en couleurs nous dévoiler leur âme, l'âme de leur province, de leur pays, par :

- **la diversité de leurs traditions**, avec leurs costumes brillants ou sobres, riches ou modestes,
- **la fidélité à leur culture**, avec leurs danses typiques, légères ou envoûtantes, rapides ou lentes,
- **leur fierté**, d'être au cours des différentes manifestations les ambassadeurs de leur pays par l'évocation des traditions populaires,
- **leur recueillement** devant le monument aux morts, et au cours de l'office religieux, toutes confessions confondues, dans le respect de toutes les croyances,
- **l'amitié fortifiée** au cours des heures de détente et de vie commune, l'amitié de leur jeunesse.

Tout cela se concrétisant par l'unité dans la fraternité. La première soirée débuta par un défilé en ville qui recueillit de frénétiques applaudissements de la foule massée sur le passage. Après la première soirée d'ouverture sous la grande halle, on ne douta pas un seul instant que ces quatre journées allaient remporter un triomphal succès.

Le samedi, à 10 h 30, les groupes étaient reçus à la Mairie, où eut lieu l'échange des cadeaux. A 17 h., place Valentin Abeille, devant la foule eut lieu la présentation des groupes et le lever des couleurs.

Le lundi 15, une gerbe fut déposée au monument aux morts en présence des officiels et des groupes participants qui assistèrent à une messe solennelle en l'église Saint-Jean.

L'APOTHEOSE

Que dire de ces quatre journées si ce n'est qu'après la journée de vendredi et du samedi, les festivités du dimanche et du lundi constituèrent l'apothéose du festival.



BANQUE des PYRÉNÉES

la banque pour réussir dans votre région

*Agences à Saint-Gaudens, Luchon, Auch, Cazères,
Martres-Tolosane, Saint-Girons, Muret*

*Siège social : 1, rue St-Jean
31210 MONTREJEAU*



Le nombreux public put applaudir et apprécier un riche spectacle, riche par sa composition et aussi parce que chaque groupe donna le meilleur de lui-même dans une fervente interprétation de danses et de chants rehaussés par la somptuosité et la variété de costumes. On croit parfois que le folklore est un objet de misère, qu'il n'y a plus de folklore aujourd'hui. MONTREJEAU en a apporté ces jours-ci le démenti. C'est que le folklore naissant est rarement accompli: une chanson, une danse pour devenir populaires ont besoin de grandir et de durer. Il faut que des milliers d'hommes se la passent, repassent, la coupent, l'éloignent, brodent sur elle, l'oublent et la retrouvent. Tout le monde sait devant un objet populaire la difficulté qu'il y a à le situer quand on n'est pas un spécialiste. Les peuples se rejoignent par leurs sommets et par leurs racines et diffèrent par l'entre-deux. A MONTREJEAU, il y a eu un immense arc-en-ciel de couleurs. Il y a eu la grande kermesse, la grande parade de folklore venue de tous les horizons de quatre continents et de France (quatorze groupes). Le défilé des groupes dans les rues de la ville fut suivi par une grande foule qui accueillit ce cortège dans une débauche d'applaudissements et de joie. Sous la grande halle, une foule dense suivit l'évolution des groupes qui, dans une ambiance extraordinaire se surpassèrent.

Durant les six galas, on put apprécier le charme des jeunes danseuses, la performance et la virtuosité des danseurs, toutes ces dames dans leurs ravissants costumes, vestes brodées, bottes et pantalons des hommes, robes aux couleurs chatoyantes, broderies et dentelles des femmes, tout cela dans un tourbillon étourdissant de joie, de fraîcheur et de talent. Le vingt-neuvième festival est terminé... Vite le trentième pour 1989.

S.A.R.L.

LA MEUBLERAIE

H. COVA

*Ebénisterie d'Art, Meubles Style
Reproduction d'Ancien - Agencement de Cuisine
Fourniture de Cercueils - Service mise en bière*

16, av. du Nord 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.84.93

Nous ne terminerons pas sans adresser des félicitations aux organisateurs, la municipalité, le comité des fêtes et en particulier Monsieur MIQUEL, la cheville ouvrière et principal artisan du festival.

MANITAS DE PLATA

Pour clore cette semaine de spectacles folkloriques, Manitas de Plata et ses guitaristes nous ont enthousiasmés par une prestation exceptionnelle, qui a provoqué des applaudissements chaleureux et répétés d'un auditoire passionné et amoureux de ces interprétations de guitare.

**ECOLE de CONDUITE
CAZALET**

4.31.21.02

**Permis Rapide - Accueil Sympathique
DIPLOME PAR LA PREVENTION ROUTIERE**

25, place Valentin Abeille **MONTREJEAU**

Tél. 61.95.71.28

COMA COMMINGES MÉTAUX

S.A.R.L. capital 300.000 Francs

Firmin COMA, Gérant

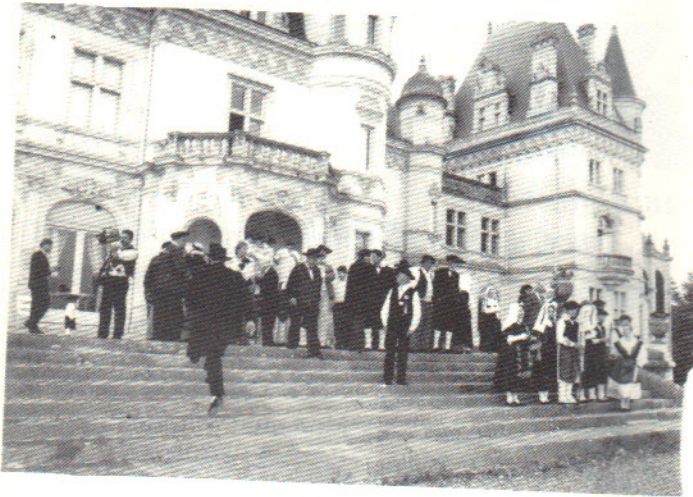


**NÉGOCE FERRAILLES
ET VIEUX MÉTAUX
DÉMOLITION D'USINES
MATÉRIELS D'OCCASION
PIÈCES DÉTACHÉES P.L.
PLAQUES CHEMINÉES
FERS NEUFS**

Avenue de Saint-Gaudens 31210 MONTREJEAU
B. P. 54 Tél. 61.95.85.12

CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION AMICALE FOLKLORIQUE NATIONALE ET 35^{ème} ANNIVERSAIRE DES TROUBADOURS DU MONT ROYAL

Il y a 35 ans les Comédiens Troubadours du Mont Royal prenaient la relève du groupe félibréen, "Les Mainatges de Mourejaou", fondé par le regretté Charles Roussely Majoral du félibrige, et en sommeil depuis le début de la guerre en 1939. Afin de fêter avec un certain éclat cet anniversaire, les Troubadours ont demandé à la Fédération Amicale Folklorique Nationale de décentraliser à Montréjeau son Congrès Annuel. Malgré une situation géographique très excentrique, la réponse positive a tout à la fois honoré notre ville et récompensé nos Troubadours.



Du vendredi après midi 4 novembre au lundi matin 7 novembre plus de cent congressistes (que rejoignirent pour information vingt représentants espagnols) se sont regroupés dans notre bastide, représentants des diverses provinces françaises, venant de régions très éloignées de nos Pyrénées, telles la Haute Normandie, l'Alsace, la Lorraine, la région Parisienne, la Bourgogne, ou plus proches telles les Charentes, l'Auvergne, le Lyonnais, la Provence...

Les travaux ont débuté le vendredi soir par la réunion du Conseil d'Administration et se sont poursuivis la journée du samedi par l'Assemblée générale au Cinéma Les Variétés, dirigés par la Présidente Nationale M^{lle} Rolande RICHARD. En fin d'après midi M^{me} la Baronne de LASSUS témoignait avec une extrême délicatesse son amitié aux Troubadours en accueillant les congressistes au Château de Valmirande dont le parc était mis en valeur dans ses teintes automnales par une fin de journée ensoleillée. Visite très appréciée, ainsi que la découverte rapide de notre belle Eglise Saint-Jean Baptiste, avant la soirée du 35^{ème} anniversaire organisée à l'Orangerie, salle des fêtes de la Maison d'Accueil Notre-Dame de Comminges, suivie d'un lunch offert aux congressistes et amis présents.

Cette soirée honorée par la présence de MM. Jean JORDA, Maire et Conseiller Régional, Jean POUSSON Conseiller Général, Raymond PUEYO Président du Syndicat d'Initiative et M^{me} Madeleine BLANCHARD-GAUBERT ancienne responsable des Mainatges de Mourejaou, fut animée d'une façon brillante par la Cobla de Lérida (qui s'était produite auparavant à l'office religieux du samedi) les Chanteurs Montagnards d'Alfred Roland de Bagnères-de-Bigorre et les Troubadours du Mont Royal qui furent justement félicités les uns et les autres pour leur excellente prestation.

Le dimanche fut pour les congressistes une excellente journée de tourisme avec la visite commentée de Saint-Bertrand de Comminges, du Lugdunum gallo-romain à la Cathédrale épiscopale, suivie de la remontée de la Garonne vers ses sources espagnoles par la découverte du Val d'Aran et de nos Pyrénées Centrales.

A l'occasion de ce congrès, les Troubadours avaient organisé à l'Hôtel de Lassus, rue du Barry, que vient d'acquérir la commune de Montréjeau, une exposition de costumes des Pyrénées Centrales françaises et espagnoles, qui s'est avérée des plus intéressantes, avec un seul regret, c'est qu'elle n'ait pas pu être prolongée. Avec des remerciements aux divers groupes folkloriques qui avaient accepté de prêter ces costumes, certains d'une importante valeur.

Après une dernière soirée amicale au Centre de Loisirs DASSAULT, les derniers congressistes présents nous quittaient le lundi matin, enchantés par la découverte des attraits si nombreux de Montréjeau et de son environnement immédiat.

Carrières et Matériaux de la Save

31580 SAINT-PLANCARD

Tél. Dépôt St-Plancard : 61.88.97.51

Tél. Carrière Montmaurin : 61.88.78.32



Un anniversaire, un Congrès et une importante manifestation réussis par nos Troubadours grâce au concours et à l'appui de tous, municipalité, amis et

bienfaiteurs. Tandis qu'une nouvelle année de travail a déjà commencé pour nos jeunes avec une tournée en Bulgarie pour l'été 1989.

Ce problème des sorties et tournées des groupes folkloriques fut d'ailleurs au cœur du débat de l'Assemblée Générale, l'un des buts premiers de la Fédération étant de faciliter les sorties des groupes en France et à l'Etranger par l'organisation et la coordination de rencontres et d'échanges. Car la F.A.F. est avant tout une "Amicale" qui atteint ses objectifs grâce à une entr'aide mutuelle.

Cet esprit d'amitié a été ressenti par tous au long de ces journées, qui se sont déroulées dans le travail constructif, dans l'amitié et dans la joie.

F. BOUCHÉ

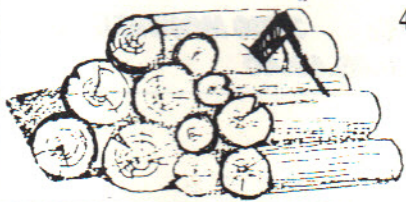
Henri-Louis ROUCH

ARCHITECTE D.P.L.G.
Diplômé de l'Institut E.J.U.C.
Expert près la Cour d'Appel de Toulouse

8, rue Sainte-Anne **31000 TOULOUSE**
Tél. 61.52.00.59

Bois et Charbons Fuel Domestique

SARL **Ets PUEYO**



40, rue Saint-Barthélémy
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.83.10

CLUB IMAGE

Charles BOZZOLAN
votre PHOTOGRAPHE

MARIAGES - REPORTAGES
PORTRAITS - IDENTITES

26, Rue du Barry **31210 MONTREJEAU**
Tél. 61.95.83.39

Entreprise de Travaux Publics

Jean MAUBÉ CANALISATIONS

PLOMBERIE - ZINGUERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE

B.P. 147
5, rue Victor Hugo 31803 SAINT-GAUDENS Cedex
Tél. 61.89.05.00

FÊTE LOCALE de la SAINT-JEAN, et FÊTE de la MUSIQUE

Comme en 1987, à l'initiative et sous la responsabilité de Monsieur Jean-Pierre CANUT, a été renouvelée la Fête de la Musique avec l'appui matériel du personnel communal et l'aide financière du Commerce Local.

La Clique-Fanfare de Boulogne-sur-Gesse a animé les rues de la ville et des quartiers excentriques le matin, et l'après-midi a vu défiler tour à tour sur le vaste podium de la place Valentin Abeilles: l'Accordéon Club de Séméac, les Troubadours du Mont-Royal, l'Ecole d'Accordéon de Capvern, les Triollets de Lannemezan et un couple de danseurs espagnols tandis que l'Eglise Saint-Jean accueillait les "Mandolinatas" de Tarbes qui nous offraient un concert gratuit, très apprécié d'un public nombreux.

Un défilé de 50 voitures anciennes, d'un charme désuet, recréait une ambiance rétro.

Deux bals gratuits, un Toro de Fuego et une fête foraine clôturaient ces festivités.



Le Brandon de la Saint-Jean du 24, s'enflammait place Lafayette, suivi d'un bal-concert Occitan, nouveauté pour notre Cité.

La Huche à Pain

Alain DENEYS

SPECIALITES BOULANGERES

Pain viennois - Pain son complet
Pain levain - Pain de mie
Couronnes - Campaillou
Pain Lemaire diététique

24, place Valentin Abeille 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.69.40



assurances mutuelles du mans

Christian CARRERA

2, Place Lafayette - 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.80.38

ASSURANCE
AUTO

**MULTIRISQUE
HABITATION**

COMPLÉMENTAIRE MALADIE

placement retraite

ENTRE NOUS

LA CONFIANCE

C'EST CAPITAL

BRADERIE

Pour la première fois en été, cette journée commerciale, a bénéficié d'une température plus clémente et les chalands furent très nombreux.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Un magnifique feu d'artifice, deux bals gratuits agrémentèrent notre fête nationale.

FESTIVAL DU COMMINGES

Remarquable concert le 21 juillet, en l'Eglise Saint-Jean, de l'Orchestre National du Capital de Toulouse sous la direction de Michel Plasson.

FOIRE AUX CHIENS

Deux cents chiens en compétition, 100 coupes distribuées. Une manifestation qui prend une très grande importance dans le Sud-Ouest.

Devenue très suivie par les Antiquaires et Brocanteurs du Midi: 32 exposants venus du Lot, de Toulouse, de la Dordogne, du Gers, des Pyrénées Atlantiques, de la Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

Deux journées de ce début d'octobre, où les visi-

teurs et les acheteurs se sont pressés nombreux.

Le Comité des Fêtes organisateur de ces manifestations remercie pour leur aide la municipalité, le commerce local et les nombreux bénévoles qui ont contribué à la bonne marche de ces manifestations.

Entreprise COINTRE S.A.

Bâtiment et Travaux publics
Exploitation carrière

"Les Sallières" - 31210 AUSSON
Tél. 61.95.81.37

CARTE = 50% de réduction



1 enfant de moins de 16 ans
+ 1 à 4 accompagnateurs (parents, amis...)

en période bleue et blanche (340 jours par an)

en 1^{ère} et en 2^{ème} classe

- VOYAGES ILLIMITÉS
- DE NOMBREUX AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

Prix d'achat **350 F**
(validité 1 an)

Information - Vente
Gares et Agences de Voyages



GARE de
MONTREJEAU
Tél. 61.95.86.76

PORTES OUVERTES au CHATEAU DE VALMIRANDE

Madame la Baronne DE LASSUS, et ses enfants ont eu le 19 Juin, l'extrême amabilité, d'ouvrir le Parc de VALMIRANDE aux Montréjeaulais, et de permettre ainsi aux uns de découvrir, et à tous d'admirer la beauté et l'éclat de leur propriété.

Tous nos citoyens ont été très touchés de cette initiative et chacun a apprécié l'extrême gentillesse de Madame la Baronne ainsi que des membres de sa famille.

CARS MACIAS

MONTRÉJEAU - TOURISME

Groupes - Sociétés...
pour vos déplacements !
PARTICULIERS...

pour vos excursions,
vos voyages !

TAXIS
AMBULANCES * V.S.L



Siège : 12 bis, Av. Bigorre **MONTREJEAU** Bureau : 6, place Lafayette
Tél. 61.95.81.23 **Tél. 61.95.85.74**
Télex : 530955 F Poste G3 - MINITEL : 61.65.99.99 Code MT

des Marques - de la Qualité - un Service - des Prix
TELE - MENAGERS - HIFI

Ets ROGER

78, rue des Pyrénées **31210 MONTREJEAU**
Tél. 61.95.85.25

C.P.M.

Machines à tricoter PHILDAR

17, rue Pelleport

ENSEIGNEMENT

DES HISTORIENS EN HERBE AU COLLEGE

Plusieurs élèves de classe de 3^{ème} du Collège de Montréjeau qui s'intéressent à l'histoire, et plus particulièrement à la première guerre mondiale, ont voulu, à l'occasion du soixante dixième anniversaire de la fin de celle-ci, la commémorer de façon très approfondie et en faire apparaître la participation, jusqu'au don total de leurs vies des combattants originaires de certains villages avoisinants.

Leur dessein, et ils ont réussi, était de rédiger et de composer une brochure qui montrerait la trace, oh combien douloureuse, qu'a laissée cette guerre dans nos communes. Accueillis avec beaucoup de gentillesse dans les mairies de Montréjeau, de Saint-Bertrand et de Valcabrière au cours du premier trimestre, ils ont pu prendre contact et se familiariser avec les documents, les registres d'état civil, les dépouiller avec méthode pour obtenir des informations sur l'âge, les professions, les grades, les régiments des combattants décédés, les circonstances et le lieu du décès de "ceux qui sont morts pour la France" entre 1914 et 1918.

A l'aide de ces données, ils ont dégagé quelques généralités, fait des croquis, des tableaux et des graphiques des naissances, mariages, décès dans ces trois communes au cours de la première partie du XX^{ème} siècle.

Soixante dix ans plus tard, Monsieur JORDA, maire de Montréjeau, a mis à l'honneur, au cours d'une cérémonie amicale, K. BANYULS, F. CAMBOURS, S. CAPS, S. COQUERY, A. FAS, F. PAYN, E. RICHARD et leur ouvrage "Les registres d'état civil pendant la grande guerre".



Madame GORSSE a ensuite pris la parole pour, à son tour féliciter les jeunes "historiennes et historiens" de Montréjeau, en soulignant la rigueur de leur ouvrage.

Intervenant après Madame GORSSE, Monsieur VAYRE, principal du Collège, joignit ses félicitations à celles précédemment exprimées et tint à mettre en évidence le rôle de Madame BEGARIE qui a su dynamiser un groupe d'élèves de grande qualité.

Monsieur JORDA remit aux élèves des souvenirs de la manifestation et félicita le Principal d'un établissement qui multiplie les preuves de la qualité de son enseignement.

Nous ne saurions passer sous silence que Mademoiselle SALDANA et les membres du "Club Vidéo", dont elle a la responsabilité, assuraient le reportage de cette manifestation.

Les élèves étaient entourés de leurs parents, de ceux qui les ont aidés dans leur travail, des membres du conseil municipal, du président de l'association de parents d'élèves et de professeurs du collège.

Etaient également présents Madame DUFOR, directrice de l'école maternelle, Monsieur BARES, directeur de l'école primaire du Courraou, Monsieur VITSE, professeur à l'Université de Toulouse-Mirail et directeur d'une équipe de recherche du C.N.R.S.

Des représentants de toutes les étapes d'une vie d'études se trouvaient ainsi réunis autour de ces élèves qui avaient réussi à donner une âme à l'histoire enfouie dans les registres d'état civil.

ANIMATION COMMERCIALE

COMMERÇANTS PILOTES MONTREJEAULAIS

Le 26 janvier 1988, en présence de Monsieur JORDA, Monsieur G. ROGER président des C.P.M. remettait aux heureux gagnants de l'animation commerciale de Noël 1987, les vingt voyages: 4 jours de rêve en Espagne. Un vin d'honneur clôturait cette cérémonie.

Le 17 Avril 1988, se disputait le III^{ème} challenge Michel FIOCCO, Course pédestre dans les rues et aux alentours de la ville à laquelle participèrent une centaine de coureurs, et draina tout au long du parcours de 14 kilomètres, de très nombreux spectateurs qui ne ménagèrent pas leurs encouragements aux concurrents.

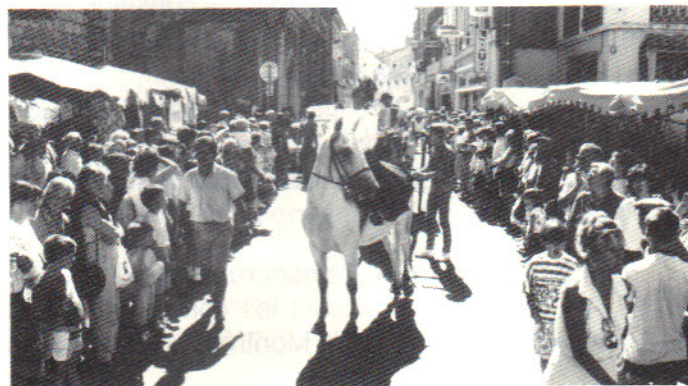
Juin 1988, dans le cadre de "Comminges en Fête" organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, un concours de dessin sur le thème "Le Commerce au village" fut lancé dans toutes les écoles primaires du canton. La participation fut exceptionnelle en "qualité et quantité" et les gagnants récompensés par des vélos bicross, des ballons de foot, et des jeux. Chaque école ou classe participante reçut un jeu collectif offert par les C.P.M. auxquels s'étaient joints d'autres commerçants Montréjeaulais qui, par ailleurs, ensemble, permirent aux plus chanceux des acheteurs dans leur commerce de gagner une croisière à Tanger.

25 Juillet 1988, très gros succès populaire pour le traditionnel "Marché à l'Ancienne" qui attire ce lundi-là dans les rues de la ville, une foule de touristes et de curieux venus découvrir ce que furent les marchés d'antan. Le défilé "clou de la journée" avec chevaux, bœufs, moutons, chars et outils d'autrefois, bergers et



Majouraous en costume d'époque, cors de chasse sans oublier les Troubadours du Mont-Royal, obtint un franc succès. Le soleil étant lui aussi, de la fête.

20 Août 1988, Ils ne furent pas mille au "Cassoulet des Mille"; Mais les 850 présents surent apprécier les Moujetos et la saucisse et surtout créer une folle ambiance jusque tard dans la nuit. Ils promirent tous de revenir en 1989... avec les 150 manquants.



FABIENNE

Salon de Coiffure
DAMES

41, rue du Barry
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.82.82

ENTREPRISE

DAVAL

ELECTRICITE
HAUTE et BASSE TENSION

ADDUCTION D'EAU

B.P. 53
31210 MONTREJEAU

Avenue des Tourreilles
Tél. 61.95.81.44

Notre marché "du lundi" constitue avant tout un atout économique important: ce type de commerce fait partie intégrante de la vie montréalaise car l'animation qui se crée autour sert aussi les commerçants et artisans locaux.

Mais ce marché n'est pas seulement un lien d'échange économique, c'est aussi un lieu de rencontres, et de contacts humains, transmetteur de nouvelles locales, cantonales.

Enfin, c'est un spectacle coloré et vivant qui se joue dans notre ville.

C'est la traduction d'un certain art de vivre dont on a perdu la recette dans beaucoup d'agglomérations, mais que Montréal peut s'enorgueillir d'avoir préservé.

DROITS DE PLACE

Il faut beaucoup d'organisation et de rigueur dans la gestion de cette activité qui apporte, chaque année environ 60.000 francs.

LE MARCHÉ A LA VOLAILLE

Un marché toujours animé, et qui constitue aussi un lieu d'échange, d'information, au sein d'une basse-cour variée et bruyante à souhait.

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE PRESENCE SUR LE MARCHÉ

La ville de Montréal a honoré M. et M^{me} PUYSEGUR, maraîchers, qui sont les commerçants les plus anciens sur le marché de Montréal. Jardiniers à

TOUS VOS IMPRIMÉS

affiches - prospectus - dépliants
 en-tête de lettres - factures
 faire-part - enveloppes
 cartes de visite
 photocopies
 tampons
 etc...

*Travail soigné
 dans les plus brefs
 délais*

PYRÉNÉES IMPRIM'

*Prise des travaux et livraison à domicile
 sur simple appel téléphonique*

Quartier Laville - Rue de l'Égalité
31210 MONTRÉJEAU

6195 97 23

Saint-Gaudens, M. et M^{me} PUYSEGUR vendent directement leur production. Déjà les parents de Madame PUYSEGUR venaient au début du siècle vendre sur notre marché avec une cariole attelée à un cheval et même, nous dit-elle, avec un tombereau et des vaches.

Boucherie Chevaline

Volailles

Viande 1^{er} Choix

Y. DARNAUD

27, rue Victor Hugo

SAINT-GAUDENS

et sur le marché de MONTRÉJEAU depuis 1954

TOURISME - POIDS LOURDS

Tél. 61.95.80.23

TRACTEURS



DEPANNAGES

Démarrage
 Allumage
 Charge
 Eclairage
 Alarmes
 Batteries



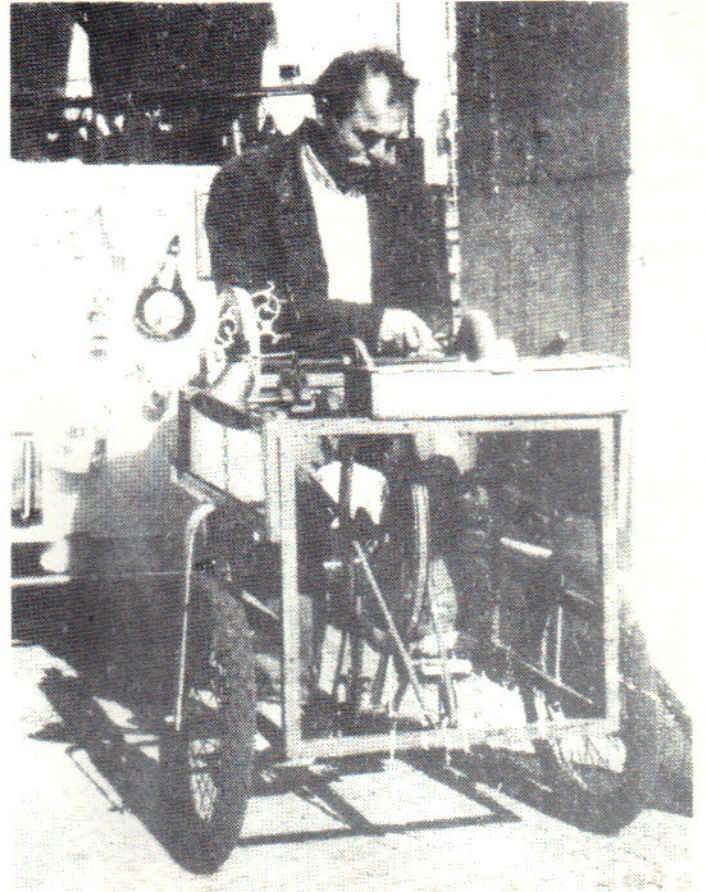
Eric BIELSA

12, place Lafayette
 31210 MONTRÉJEAU

Couple sympathique que tous les Montréjeaulais connaissent et qui sont toujours, le lundi, à leur poste même par grosses intempéries.

M. et M^{me} PUYSEGUR se sont vu remettre la médaille de la ville de Montréjeau pour leur fidélité à notre marché et leur amabilité vis-à-vis de notre population: un cadeau fut également offert par notre municipalité.

C'est avec émotion que M. et M^{me} PUYSEGUR ont remercié les élus et les ont assurés de leur dévouement et leur fidélité au service de leur clientèle.



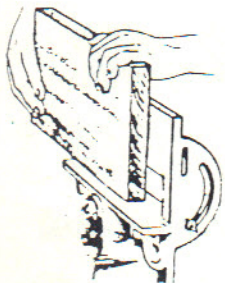
METIERS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Comme chaque lundi on peut voir, à travers le marché divers artisanats. Dernièrement, sous les arcades, un rémouleur tenait place. L'appareillage fonctionnant à l'huile de coude devient de nos jours une curiosité sans rien perdre de son efficacité.

Bois du Pays

MENUISERIE

Bois exotique



B. PAIN
AGENCEMENT
DE CUISINE RUSTIQUE

6, rue Larade
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.65.26

PARFUMERIE
PRODUITS DE BEAUTÉ
SOINS ESTHÉTIQUES



Désir de Plaire



9, rue du Général Pelleport - 31210 MONTREJEAU
Tél. 61 95 69 80

Sympathique réception à la Mairie de Montréjeau où étaient reçus par la Municipalité les lauréats 1988 du concours de la Maison Fleurie.

Il s'agit pour cette année de Madame CAMBOURS, M. et M^{me} EYCHENNE, M. et M^{me} DASQUE, et M. et M^{me} VERDIER.



Il faut préciser que ces lauréats ont été choisis par un jury extérieur à la Municipalité et que tous les quartiers de Montréjeau étaient représentés.

Le Maire, Monsieur JORDA, rappela que cette petite manifestation mise en place depuis quatre ans s'inscrit dans la politique délibérée de la Municipalité de faire de Montréjeau une cité propre et coquette par la mise en valeur et l'entretien des places existantes et surtout par la création de places nouvelles et espaces

verts. Tous les quartiers de Montréjeau ont ainsi fait l'objet d'une réhabilitation :

– création de petites places et aires de repos, place du Pont et place de l'Orme, à l'intersection des routes 117 et 115 et à la dérivation des poids lourds à l'entrée de Montréjeau.

Ont été également fleuries et aménagées l'avenue de Mazères, devant le terrain du château d'eau, la place Bertrand Larade, plus connue des Montréjealais sous le nom de "Place aux cochons", la route de Tarbes, à hauteur de l'ancienne brasserie Hiel. On aménage en ce moment la côte de Mazères dans le même esprit. Le centre ville doit lui aussi continuer à faire l'objet d'une réhabilitation et le Maire rappela que le classement de Montréjeau en bastide agréée allait permettre d'entreprendre d'importants travaux de restauration avec une aide substantielle du Conseil Régional.

Monsieur COVA, Maire adjoint, plus particulièrement chargé de l'environnement félicita et remercia les lauréats qui se voyaient remettre un petit souvenir. Il précisa que les efforts de la municipalité seraient vains s'il n'y avait volonté de la population de s'associer à l'embellissement du cadre de vie. Celui qui fleurit son jardin ou son balcon y participe à sa façon.

Monsieur JORDA remercia tout particulièrement l'équipe municipale chargée des espaces verts et qui fait son travail avec beaucoup de goût et de compétence, à la satisfaction générale.

Comme le veut la coutume, la soirée s'acheva agréablement autour du pot de l'amitié en présence des Maires Adjointes MM. BONNEFOI, IZQUIERDO, MAILLOT et VERGNES.



INTERFLORA

*Une fleur pour
chaque instant de la vie*

Virginie Fleurs

M^{me} BARTHE

Mariage - Décoration - Deuil

15, place Valentin-Abeille

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.63.50

M. et M^{me} DANZAS
vous souhaitent la bienvenue
dans leurs magasins

CALI

MONTREJEAU

10, rue Nationale

GOURDAN-POLIGNAN

Place du Pont

LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE PUBLICITE

C'est une loi du 29 décembre 1979, et les textes pris pour son application, qui fixent les règles relatives à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.

Les mesures transitoires qui ont permis le maintien de certains dispositifs existant antérieurement, et non conformes aux mesures édictées en 1979, ont pris fin le 29 juin 1983.

Cette loi a deux objectifs :

– accorder aux annonceurs, quels qu'ils soient, le droit de s'exprimer et diffuser des informations et idées par le moyen de la publicité, d'enseignes et pré-enseignes.

– assurer la protection du cadre de vie en veillant à ce que la diffusion de ces informations et idées ne se fasse pas anarchiquement, et que les paysages et les immeubles les plus intéressants soient protégés d'une agression visuelle trop forte.

Divers responsables municipaux ont eu, dans le cadre de leur mandat, à traiter ou intervenir à propos d'affichage et de publicité dans la ville, ou hors agglomération, dans un contexte où les initiatives individuelles ont conduit à une éclosion outrancière de panneaux publicitaires de toutes natures.

Devant un tel contexte de diffusion sauvage d'informations, au détriment de l'ensemble communal, le Maire, chargé de l'application des lois, a réuni le groupe de travail, émanation du Conseil Municipal, afin de décider des premières mesures à prendre.

Une seconde réunion s'est tenue le 28 octobre, en présence du responsable de la Direction de l'Équipement, du Service de l'Architecture, des Sites, de représentants de Sociétés Publicitaires.

Diverses mesures ont été entrevues et doivent faire l'objet de décisions prochaines qui seront communiquées le plus tôt possible.

BAR

PMU

le Cardinal

M. et M^{me} DUPONT

2, place de la République

Tél. 61.95.80.66

31210 MONTREJEAU

CONSTRUISEZ _____
AVEC UN ARCHITECTE

_____ **YVES-PIERRE BARRAU**
ARCHITECTE D.P.L.G.

*Maisons clef en main - Rénovation
Aménagement de magasin - Dossier de financement
Tous travaux et toutes études*

Impasse de l'Eglise MONTREJEAU
Tél. 61.95.66.12

PAYRAU
PHOTO VIDEO
CLUB

DEVELOPPEMENT
PHOTO EN

1 HEURE

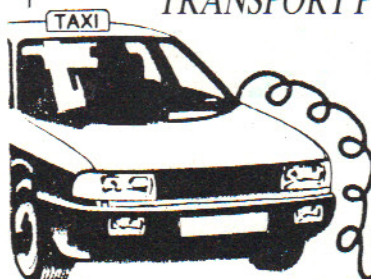
KIS PHOTO

FACE SUPERMARCHÉ SQUALE

Tél. 61.95.90.80

**CLÉS MINUTES
TALON EXPRESS
PHOTOCOPIES**

TAXI-RADIO 24 h./24 h.
TOUTES DISTANCES
TRANSPORT POUR SOINS MÉDICAUX



M. Jean-Michel ROCHET
14, rue B. Larade
31210 MONTREJEAU

61 95 66 36

LIAISON DIRECTE AVEC LE VÉHICULE

LES TRAVAUX SUR LES VOIES COMMUNALES

REALISES EN 1987-1988

I - PREVISION DE PROGRAMMES

a) Programme

SIVOM

		Subventionné :
• Travaux urbanisation (reliquat de crédit 1982)	18 812	à 50% par le Département
• Entretien 1987	120 170	27 540 francs "
• Pool Routier 1987 - 1988	1 186 000	462 500 francs "
• Dégâts orages 1985 (reliquat de crédit)	1 044	à 50% "
• Fossés Mères 1986	80 000	32 000 francs "
• Dégâts orages 1987	593 000	261 700 francs "
• Entretien 1988	88 111	28 957 francs "

b) Programme communal

• Travaux avenue de Mazères	981 166	80 000 francs par le Conseil Régional
• avenue de Luchon		

TOTAL T.T.C. 3 068 303

II - Coût des travaux réalisés

- Trottoirs avenue de la Bigorre,
- Entretien voies communales et chemins ruraux en 1987,
- Aménagements trottoirs, bordures, garde-corps, avenue de Tarbes,
- Aménagements trottoirs, route de Cuguron,
- Signalisation dans la ville,
- Goudronnage rue du Néoulat,
- Aménagement rue l'Egalité, trottoirs, etc..., et place Bertrand Larade,

- Entretien partiel des voies communales et chemins ruraux,
- Goudronnage des chemins quartier du "Plan",
- Aménagement avenue de Mazères, trottoirs, bordures, chaussées...,
- Aménagement avenue de Luchon, trottoirs, bordures, chaussées...

POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 924 887 f.

Crédit disponible 143 416 f.

**CHAUFFAGE - SANITAIRE
PLOMBERIE - ZNGUERIE**

**BALMOISSIERE
MIQUEL**

Société de Fait

18, Rue du Pic du Gard 4, rue de l'Egalité
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.72.89

CONSTRUCTIONS

Jacques MALHERBE

Tous travaux du bâtiment par nos soins,
aménagement, décoration, extension, etc...

DEVIS GRATUITS

*Une équipe dynamique à votre disposition pour l'étude de
financement et la réalisation de votre projet.*

Tél. 61.89.00.88

Permanence bureau de 13 h 30 à 17 h 30.

Pour rendez-vous : **37, rue du Barry - MONTREJEAU**

Le personnel chargé de l'entretien de la Voirie, des installations et bâtiments communaux, réalise aux cours d'une année divers travaux qui passent, parfois inaperçus, mais qui n'en demeurent pas moins utiles et efficaces.



Leur tâche principale consiste en la meilleure gestion possible de l'ensemble du patrimoine communal, lequel comporte un grand nombre d'immeubles, et de la bonne maintenance des espaces verts, jardins, terrains de jeux, et de loisirs.

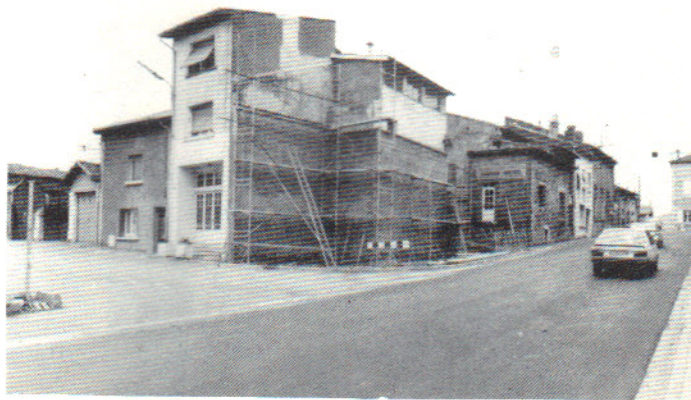
Sortant de leurs attributions courantes d'entretien, de réparations ou d'aménagements, ils sont intervenus cette année, conformément aux projets définis et retenus par les Commissions "Voirie" et "Environnement", dans l'assainissement de certains quartiers, en procédant à des démolitions d'immeubles vacants :



– supprimant ainsi : un risque d'accident par suite d'effondrement,



– favorisant ainsi la circulation :
rue bertrand Larade



Angle Place B. Larade,
Rue de l'Egalité,

Attentifs aux améliorations de caractère général, nécessaires pour une meilleure vie dans la commune, les élus responsables de ces commissions sont à la disposition des habitants pour évoquer leur problème.

POSE CLOISONS SECHES

PLAFONDS SUSPENDUS

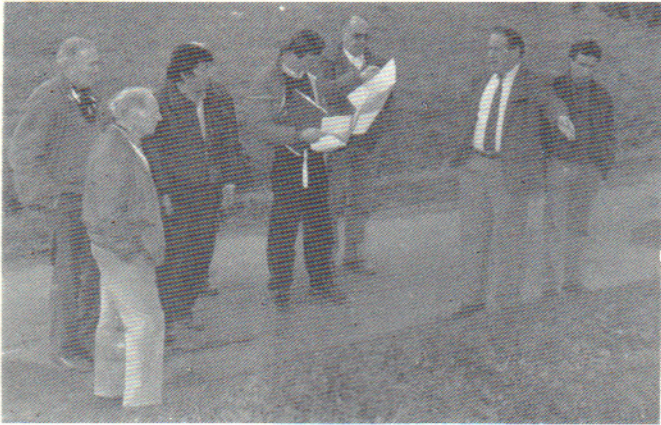
**ISOLATION PHONIQUE, THERMIQUE
ET CORRECTION ACOUSTIQUE**

**GUY
BALAT**

Tél. 61.95.86.19 MONTREJEAU



ENTREPRISE
PLAQUISTE AGRÉÉE
PAR PLACOPLÂTRE
1988



CREATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Coût de l'opération	300 000,00
dont:	
couvert par emprunt	72 000,00
et subvention du Conseil Régional	53 000,00



CHAUFFAGE SOLAIRE DE LA PISCINE

(conduisant à une économie annuelle estimée à environ 100 000,00 francs).

Montant des travaux	310 652,00
COUVERT par SUBVENTION du :	
Conseil Général :	78 339,00
Conseil Régional :	104 400,00
auto-financement	127 913,00
Dont : 63 720,00 francs travaux effectués en régie municipale par le personnel communal.	

ZONE ARTISANALE

Programme initial estimé à	667 718,00
Consommé à ce jour à hauteur de	600 672,00
Financé par subvention:	
du Conseil Régional	90 439,00
Emprunt de	450 000,00
auto-financement	60 233,00



IMMEUBLE COUSSE Place Lafayette

Achat et travaux d'AMENAGEMENTS de LOGEMENTS

ESTIMATION :

Travaux :	400 000,00	
Achat :	250 000,00	650 000,00
Dépenses effectuées à ce jour		660 000,00

FINANCEES PAR :

Emprunt :	600 000,00
Subvention Région :	60 000,00

PLATRERIE - PLACOPLATRE
PAPIER PEINT- ISOLATION
FAUX-PLAFOND

Jean-Claude LAPORTE

15, avenue du Nord **31210 MONTREJEAU**
Tél. 61.95.63.62



REFECTION DE LA CITE LANDEFREDE Réhabilitation lourde de 10 logements

Estimation de la Dépense	1 400 000,00
Couvert par :	
Emprunt	430 000,00
Subvention PALULOS	140 000,00
Subvention Conseil Régional	111 000,00
Subvention S/ Secrét. d'Etat aux Rapatriés	140 000,00
Prêt sans intérêt du Départ.	310 800,00
Participation Communale	268 200,00

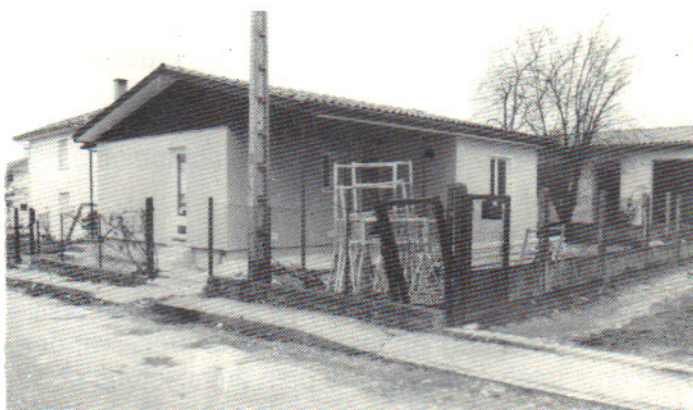


AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE GOLF

Coût estimé à	852 000,00
Couvert par :	
Subvention du FEDER	117 000,00
Subvention de la région	248 000,00
Emprunt	487 000,00
TOTAL	852 000,00

Dépenses effectuées :

(travaux de construction, achat de matériaux, pelouse, matériel, pour un montant de	771 941,00
dont 240 000,00 f. : travaux effec- tués en régie municipale par le Personnel Communal).	
Crédit disponible	80 059,00



CREATION D'UNE VOIE DE LIAISON Place Bertrand Larade, Place La Gravette.

Montant du programme	1 264 570,00
Couverture prévue par :	
Subvention du Conseil Régional	180 000,00
Subvention prévisible du Départ.	174 570,00
Emprunt	910 000,00

SO. CO. BAT.

SOCIÉTÉ COMMINGEOISE du BATIMENT

9, avenue des Tourreilles
31210 MONTREJEAU Tél. 61.95.89.70

PLEIN AIR SPORTS et LOISIRS

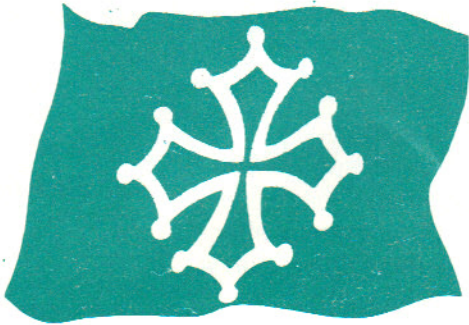
Vêtements pour HOMMES - FEMMES - ENFANTS

M^{me} PEREZ

15, rue du Barry 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.68.65

LOGEMENT SOCIAL ET CONSERVATION DE L'HABITAT ANCIEN

DANS LES COMMUNES ET PETITES VILLES DE MIDI-PYRENEES



Chacun de nous peut constater, au cœur de très nombreux villages et bourgs de notre région, l'existence d'immeubles anciens laissés à l'abandon. Ce qui se traduit par une sous-occupation du patrimoine bâti et une détérioration de ce patrimoine.

Pour permettre aux municipalités l'acquisition et la réhabilitation de ces immeubles anciens, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a mis en place une politique de l'habitat permettant à la fois de préserver des bâtiments intéressants sur le plan architectural et de revitaliser les centres villes par la création de logements locatifs sociaux.

La municipalité de Montréjeau est très sensible à ce problème, et désireuse de conserver à la ville son caractère. C'est dans cet esprit qu'ont été réalisés l'achat et la réfection de l'immeuble Cousse, place Lafayette, où, en plus de logements sociaux, on peut trouver le nouveau centre communal d'action sociale. Cette réalisation présentée par la municipalité et

défendue par le Maire, Conseiller Régional, a été retenue pour 1988 par la commission compétente, et la ville de Montréjeau s'est vu octroyer une subvention de 60.000,00 francs par la Région. Dans le même temps, s'engage l'opération "Bastides agréées" qui s'attachera à la restauration des places et rues existantes.

Toutes ces opérations en cours ou futures ont pour objectif de rendre notre cité de plus en plus attractive tout en lui conservant ce caractère de bastide qui en fait le charme.

Raphaël GOMEZ

Artisan CARRELEUR-PLATRIER

Route de Martres

POINTIS DE RIVIERE

Tél. 61.95.69.00

ATELIER D'ARCHITECTURE

A. GIULIANI

DIPLOME DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS
INSCRIT A L'ORDRE DES ARCHITECTES
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL

Route de Lagrange

65300 LANNEMEZAN Tél. 62.98.07.79

COIFFURE MIXTE

Produits KERAJASE

Marie-Hélène Loudet

1, Place de la République - Tél. 61.95.85.63

MERCERIE - PÊCHE - CHASSE

Vêtements de pluie

Loudet-Loisirs

8, Rue Nationale - Tél. 61.95.80.67

